Le Cambodge met les USA sur la sellette

No 298 - Lundi 27 décembre 1965

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., **La Chaux-de-Fonds:** Parc 103 tél réd (039) 3 10 88, tél adm. et publ (039) 3 10 87 CCP 23 313 **Lausanne** Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 **Genève:** Argand 4 tél (022) 32 42 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 3.50, 3 mois Fr 10.— 6 mois Fr 20.— 1 an Fr 40.— LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt Rédacteurs Eugène Mateus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piguet (Genève)

Les villages cambodgiens seraient harcelés par les Américains

Pnom Penh. — « Jamais les forces américaines n'ont été attaquées à partir du territoire khmer par qui que ce soit. Par contre, presque quotidiennement, des postes et villages frontaliers cambodgiens sont harcelés sans la moindre justification par les unités américano-sud-vietnamiennes installées au Vietnam du Sud », déclare le Gouvernement cambodgien dans un communiqué publié dimanche en réponse à la déclaration du 21 décembre du Département d'Etat.

Dans cette déclaration, Washington, tout en réaffirmant que les Etats-Unis continuaient à respecter la souveraineté et l'indépendance du Cambodge, reconnaissait que les chefs militaires américains étaient autorisés à prendre les mesures nécessaires à la défense des forces dont ils disposent.

« L'armée cambodgienne, poursuit le communiqué de Pnom Penh, ripostera à toute attaque en provenance du territoire sud-vietnamien et à toute atteinte à l'intégrité territoriale du Cambodge. »

Enfin, en ce qui concerne la prise de position américaine favorable à une extension du rôle de la Commission internationale de contrôle, le communiqué estime que les Etats-Unis « peuvent aisément prouver leur sincérité à l'égard du Cambodge en accordant à la CIC les moyens matériels nécessaires aux investigations proposées par le Cambodge ».

« La décision du gouvernement de Washington autorisant les forces américaines au Vietnam du Sud à franchir les frontières du Cambodge, déclare le Gouvernement cambodgien, est une violation délibérée de la Charte de l'ONU et de toutes les lois internationales. » Le Gouvernement cambodgien demande à la Grande-Bretagne et à l'URSS, en tant que coprésidents de la conférence de Genève, de « prendre une position nette sur la décision américaine au regard des accords de 1954 », et autres signataires de ces accords, de faire connaître sans délai leurs intentions au cas où la déclaration américaine se traduirait dans les faits. Enfin, le Cambodge, se réserve d'en appeler à l'Assemblée générale de l'ONU.

Manifestation devant le ranch de Johnson

Johnson City. — Une centaine de personnes, répondant à l'appel du Comité des citoyens américains pour une action au Vietnam, ont manifesté silencieusement dimanche pendant trois heures devant le ranch présidentiel du Texas.

Le Comité pour une action au Vietnam a envoyé au président Johnson une lettre lui demandant de « prendre l'initiative de convoquer une conférence destinée à rétablir la paix au Vietnam ». Les manifestants, qui avaient auparavant distribué des tracts déclarant que « la guerre au Vietnam est cruelle, dénuée de sens et contraire aux principe des Etats-Unis », portaient des pancartes disant: « N'humiliez pas l'ONU, utilisez-la », « Nous offrons des sacrifices humains à des faux dieux », « Aucune vie humaine ne doit être utilisée ».

Découverte des savants américains

Les souris souffrent de la solitude et les singes préfèrent la vodka

Berkeley (Californie). — Des savants ont découvert que l'isolement total de l'animal produit des changements chimiques dans le cerveau qui affectent son comportement physique. Un rapport à ce sujet a été présenté dimanche par la doctoresse Anne-Marie Welch, à l'ouverture du congrès annuel de l'Association américaine pour le progrès des sciences à l'Université de Berkeley. 8000 savants assistaient aux travaux. Dans son rapport, la doctoresse Welch décrit une série d'expériences faites sur des souris. Totalement isolées pendant une semaine, cinq semaines et six mois, les souris ont montré des signes de nervosité, se caractérisant par des contractions convulsives des muscles de la tête ou par une agressivité extrême. Cette nervosité disparaissait après injection de tranquillisants. Mme Welch a découvert par la suite que l'isolement total avait produit, chez ces souris, des changements dans certaines sécrétions chimiques du cerveau. Un autre rapport, présenté par Mme Frances Fitzgerald, traite du comportement des chimpanzés et orang-outans après absorption de boissons alcoolisées. Ces grands singes, affirme le rapport, peuvent consommer d'importantes quantités d'alcool sans être intoxiqués. Le chimpanzé, comme l'homme, aurait tendance à boire jusqu'à l'ivresse, mais l'orang-outan se montre plus sobre et ne s'enivre pas. Par ailleurs, les chimpanzés femelles font preuve d'un plus grand contrôle d'elles-mêmes que les mâles, refusant de s'adonner à l'alcool. Dans l'ensemble, ajoute le rapport, chimpanzés et orang-outans, jeunes ou vieux, préfèrent les jus de fruits à l'alcool et, entre plusieurs boissons alcoolisées, choisissent la vodka.

FLN: «L'Algérie n'a pas glissé à droite»

Alger. — «La Révolution africaine», organe du Front de libération national, parti gouvernemental algérien, préconise, dans son dernier numéro, que l'Algérie augmente ses échanges commerciaux avec les autres pays communistes aux dépens de l'Ouest. L'hebdomadaire dément, d'autre part, les informations selon lesquelles l'Algérie aurait glissé vers la droite depuis la destitution du président Ben Bella en juin dernier. Le chute de M. Ben Bella « ne signifie pas et ne peut signifier une réorientation de notre politique étrangère ». Cette remarque fait figure de commentaire à la récente visite en Union soviétique du premier ministre algérien, le colonel Boumedienne. Les entretiens de Moscou, précise l'hebdomadaire du FLN, ont dissipé plusieurs malentendus et contribueront à un renforcement des liens entre les peuples d'URSS et d'Algérie.

Des fonctionnaires mieux qualifiés

« La Révolution africaine » préconise, d'autre part, la mise en place de fonctionnaires mieux qualifiés pour diriger l'appareil du parti. L'improvisation et le désordre, poursuit l'hebdomadaire, régnaient en matière de désignation des fonctionnaires du parti jusqu'au jour où le président Ben Bella fut éliminé. Aujourd'hui, écrit « La Révolution africaine », les chefs du FLN doivent veiller à une participation effective des travailleurs algériens au développement du pays.

● **Londres. — On apprenait samedi soir à Londres que des troupes britanniques avaient été transportées par avion au Bechouanaland pour y renforcer la surveillance de la construction d'un émetteur de radio qui transmettra des nouvelles non censurées de la BBC à destination de la Rhodésie.**

● **Vienne. — Quelques centaines de personnes ont manifesté, vendredi, à Vienne, contre l'acquittement du S. S. flamand Verbelen.**

● **Londres. — Pour la première fois, mercredi passé, une limitation de vitesse, a été décrétée sur toutes les routes de Grande-Bretagne pour une période de quatre mois. La vitesse maximum a été fixée à 70 kilomètres à l'heure.**

La réforme économique yougoslave : urgence

Belgrade. — « La réforme économique en cours a été entreprise à la toute dernière extrémité », a déclaré le maréchal Tito, soulignant ainsi le caractère d'urgence des mesures adoptées.

Le chef de l'Etat yougoslave qui dressait un bilan de l'année écoulée devant les représentants des divers secteurs de l'économie, a également insisté sur la nécessité de supprimer les faiblesses constatées dans le système de base de l'économie nationale qu'est l'autogestion.

« La réforme économique a pour but de donner à l'autogestion ouvrière la place qui lui revient dans notre société », a-t-il déclaré.

● **Téhéran. — Le chah de Perse a grâcié deux hommes qui avaient été condamnés à mort pour avoir projeté son assassinat et a commué la peine en détention à perpétuité.**

● **Pampelune. — Huit personnes ont été tuées dans l'effondrement d'une maison de trois étages, située à Viana, ville agricole du sud de la Navarre. Une autre a été sérieusement blessée.**

● **Berlin. — 160 000 à 170 000 Berlinois de l'Ouest ont passé les fêtes de Noël auprès de leurs parents à Berlin-Est. On évalue à 430 000 environ le nombre total des personnes qui bénéficieront, d'ici à la fin des fêtes du Nouvel-An, de l'accord sur les laissez-passer, en vigueur depuis le 18 décembre.**

● **Berlin. — Plusieurs prêtres catholiques ont été libérés des prisons tchécoslovaques ces dernières semaines.**

Inondations en Belgique

Bruxelles. — Des routes ont été coupées et des maisons ont été inondées dimanche dans plusieurs régions de la Belgique à la suite de fortes chutes de pluie.

A Gand, la Lys a débordé, inondant de nombreuses caves. Le centre de la ville est sous l'eau. Les maisons et les rues ont subi des dégâts importants.

Dans la région de Namur, la Meuse est montée deux mètres et demi au-dessus de son niveau normal. Les routes ont été coupées entre Jambes et Dinant.

Enfin, on enregistre de fortes chutes de neige dans la région de Verviers.

Incident à Berlin

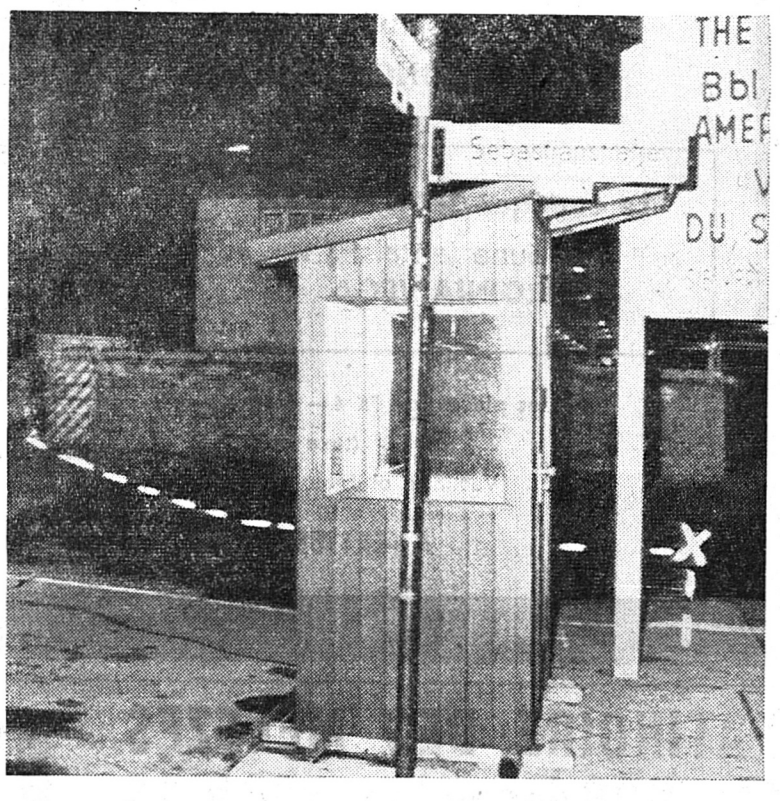

Selon la police de Berlin-Ouest, une voiture a tenté, dans la nuit de samedi à dimanche, de passer à l'ouest au poste de contrôle de la Heinrich-Heine-Strasse, mais a été stoppée par un tir nourri d'armes automatiques, à la limite des deux Berlin. Le conducteur a été tué; il s'agit d'un ressortissant ouest-allemand âgé de 27 ans, Heinz Schœnenberger, domicilié à Seesen, dans le Harz (Basse-Saxe). Un autre passager de la voiture aurait été arrêté par les Vopos. On indique, de source occidentale, que le jeune homme a été blessé mortellement par les balles des gardes-frontière de Berlin-Est alors qu'il avait déjà franchi la ligne de démarcation. Selon des témoins de Berlin-Ouest, trois autres occupants de la voiture — immatriculée en Allemagne occidentale — dont une femme, auraient été arrêtés par les Vopos. Notre photo montre le lieu du drame et le chemin suivi par l'automobiliste mortellement blessée, en tentant de fuir.

Grave accident de téléphérique en France

Six morts et onze blessés

Le Mont-Dore. — Le vent soufflant en tempête a provoqué une panne de courant qui a causé un grave accident de téléphérique au Puy-de-Sancy, près du Mont-Dore, dans le Massif central. La ligne électrique alimentant le téléphérique est en effet aérienne.

Malgré le vent soufflant en tempête et le brouillard, la cabine du nouveau téléphérique emmenait une soixantaine de skieurs, partis du pied du val d'Enfer, pour descendre les pentes du Sancy. Ce téléphérique, inauguré en 1962 et qui est un des plus rapide d'Europe, parcourt mille mètres en 2' 30" pour une dénivellation de 400 mètres.

Les dix-sept skieurs qui se trouvaient à l'avant de la cabine ont défoncé la paroi en aluminium sous le choc brutal provoqué par l'interruption de courant et ont été précipités dans le vide. La cabine se trouvait à ce moment-là à 40 mètres de la gare d'arrivée, à 1700 mètres d'altitude, à un endroit où la paroi du Sancy est très abrupte.

Echappant miraculeusement à la mort, le chef de cabine a pu s'accrocher à la poignée du frein et est demeuré suspendu dans le vide. Il a pu ainsi regagner la partie de la cabine non accidentée. Un enfant a été rattrapé in-extrémis par un bras.

Une fois le courant rétabli, la cabine a repris sa marche et les skieurs indemnes ou contusionnés ont pu être débarqués à la gare supérieure.

L'accident a fait six morts et onze blessés, dont certains sont dans un état grave.

La plupart des victimes appartiennent à un groupement de la jeunesse et des sports d'Orléans.

Vietnam : ça n'a pas duré...

Saigon. — Les espoirs d'une trêve prolongée, pouvant déboucher sur quelque ouverture de négociation, étaient chimériques: la trêve n'a même pas duré les trente heures prévues par le commandement américain. Bien plus, elle n'aurait guère été observée par les forces du Vietcong qui, de source américaine, n'auraient pas provoqué moins de 84 incidents, il est vrai mineurs, depuis vendredi soir. Dimanche matin, les commandements du Vientnam du Sud et américain donnaient à leurs troupes l'ordre de reprendre les opérations sans aucune restriction. Et l'on se bat de nouveau sur terre et dans les airs. Aucun raid de bombardement, cependant, n'a été effectué au-dessus du Vietnam du Nord. On attendait encore des ordres de Washington.

● **Sarrebruck. — Un important glissement de terrain s'est produit dans la nuit de Noël dans la commune de Körprich, où peu avant minuit, des masses de terres énormes se sont abattues sur une quarantaine de maisons abritant chacune un ou deux foyers.**

80 personnes, au nombre desquelles de nombreux enfants, ont dû passer la nuit de Noël chez des habitants de la localité et dans un centre d'accueil.

pourquoi pas ?

Lorsqu'un de nos magistrats neuchâtelois a déclaré que le problème du planning familial donnait plus souvent lieu à une abondante littérature qu'à des réalisations concrètes, il se montrait aussi réaliste qu'excellent observateur. Il faut, en effet, s'entendre sur ce qu'on peut nous offrir sous cette dénomination de planning familial.

Pour résoudre le problème, il ne suffit pas d'orner la façade du bâtiment abritant les services sociaux d'une belle enseigne libellée dans le sens suivant :

Le Centre de renseignements sur le planning familial vous recommande de consulter un gynécologue ou un médecin.

Semblablement, il n'est guère utile d'apposer sur la porte d'un bureau communal une plaquette annonçant : « Centre d'informations sur le planning familial », si derrière cette porte une dame, assise devant un bureau, vous donne le même conseil que celui indiqué sur l'enseigne de la façade !

Du fait que l'affaire est aussi complexe que délicate, qu'elle heurte encore certains sentiments religieux, qu'elle doit mettre fin à bien des tabous, il est bon de rechercher une solution simple et efficace sans recourir à des palliatifs qui n'arrivent finalement qu'à déprécier, par avance, une institution de plus en plus nécessaire.

FRÉDÉRIC.

THEATRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Pour bien débuter l'année 1966 !

7 GRANDS GALAS 7

Soirées à 20 h. 30, les vendredi 31 décembre 1965, 1er, 2, 3, et 4 janvier 1966
Matinées à 14 h. 45, les 1er et 2 janvier 1966

Pendant les fêtes de l'an 1965-1966

La REVUE à grand spectacle

Tournée officielle
DU CONCERT MAYOL

Nus à gogo

Quel humour!
Quelle fantaisie!

Le comique JEAN DAVAN
La jeune fantaisiste
VIRGINIA VEGA

Les chanteurs
Gise Bernard
et Pierre Noël
et la belle danseuse
Silvie Pasch

SHOW-CHOC en 2 actes et 32 tableaux
Sketches de P.-J. Vaillard — C. Vebel — René Paul — Maurice Horgues
L'orchestre de Michel Bernard et ses rythmes
Le ballet des pin-up « Mayol's Girls »
Le strip-tease — Les belles filles de Paris

Prix des places: de Fr. 4.— à Fr. 12.—
(taxe comprise)
Vestiaire obligatoire en sus

Location ouverte: mardi 28 décembre, pour les Amis du Théâtre
et dès mercredi 29 décembre, pour le public

ATTENTION ! La location se fera à la Salle de musique, de 9 h. à midi et de 13 h. 30 à 18 h. 30. Il ne sera pas réservé de place par téléphone.

AVERTISSEMENT ! Un spectacle pour adultes seulement — Les enfants ne seront pas admis

---

PATINOIRE DES MÉLÈZES
Mardi 28 décembre, à 20 h. 15

La Chaux-de-Fonds
RENFORCÉ

PRIX DES PLACES:
Adultes Fr. 4.—; étudiants et militaires Fr. 3.—; enfants Fr. 2.—
LOCATION: magasin Grisel, tabacs, Léopold-Robert 12

DUKLA KOSICE
PREMIÈRE DIVISION TCHÈQUE

USEGO

L'ARMAILLI

USEGO

A. BORLOZ NEUCHATEL

Hôpital 10, tél. 5 19 80 1er-Mars 2, tél. 5 49 70 Serrières, tél. 5 05 77 Vauseyon, tél. 5 30 65

Pour vos repas de fêtes !

Toutes les spécialités en produits laitiers
Grand choix en fromages de dessert
Belle gamme de vins et liqueurs
Escargots garantis pur beurre

5 % escompte SENJ **Service à domicile**

Lunettes
von GUNTEN
Verres de contact

OPTICIEN
TECHNICIEN
MÉCANICIEN
DIPLOMÉ

Avenue Léopold-Robert 21

DOCTEUR
J.-B. Matthey
Médecin-dentiste

ABSENT
du 27 décembre
au 2 janvier

Etat civil-Neuchâtel

Décembre 1965

Naissances

14. Graf Ernest - Vital, ferblantier, à La Neuveville, et Mathez Andrée-Inès, à Neuchâtel.
15. Rehfuss Heinz - Julius, chanteur, à Zurich, et Leal Suzi, à Salzbourg.

Promesses de mariage

11. Clerc Henri - Georges, représentant, et Boehler Christiane, les deux à Neuchâtel.
16. Hoffmann Francis - Roger - Michel, assistant technique, à Neuchâtel, et Schärer Jeanine, à La Chaux-de-Fonds.

NOUVEL-AN À SAINT-IMIER
SALLE DE SPECTACLES

31 décembre 1965, à 20 h. ● 1er janvier 1966, à 15 h. et 20 h.

Sensationnel programme international de music-hall
avec
THE HOT CAVE CREOLE BAND
Une révélation: la jeunesse au service du vieux jazz

R. & F. ROMANIS
les audacieux comiques de la barre fixe

JACQUES FREY
nouvelle vedette de la chanson, harmoniciste-guitariste

THE BREUER TROOP
l'extraordinaire trio de cyclistes acrobates

LES DINN'S
célèbres vedettes américaines de la chanson (Disque Riviera)

RIGONETTY AND PARTNER
le fameux jongleur aux exploits à suspense

KAT ET GUS
une grande attraction de fantaisie acrobatique

DUO SATURNO
un prodigieux numéro de force et de grâce

et **POLO RIVELS & Cie**
un des plus prestigieux noms parmi le monde des clowns, avec ses partenaires

présentés par **P. LOSS**
avec l'excellent orchestre français **RAIXY,** de Besançon
(6 musiciens)

NUIT DE SYLVESTRE ET SOIRÉE DU PREMIER DE L'AN

LOCATION: Salle de spectacles, du lundi 27 au jeudi 30 décembre, de 18 h. à 20 h.; vendredi 31 décembre, de 14 h. à 16 h., et à la caisse, une heure avant chaque spectacle. Tél. (039) 4 18 30.
Desservant: A. Coray, Hôtel Central, Saint-Imier.

Favorisez nos annonceurs

Pas de belles fêtes
sans fleurs...

VENEZ ADMIRER NOTRE GRAND CHOIX EN

Plantes vertes et fleuries
Fleurs coupées
Décorations spéciales pour la table

Jeanneret Fleurs

NUMA-DROZ 90 **Téléphone (039) 3 18 03**

Magasin également ouvert entre 12 h. et 13 h.
Service rapide à domicile

THÉATRE SAINT-LOUIS
LA CHAUX-DE-FONDS

31 déc., 1er et 2 janvier, soirées à 20 h. 30
1er et 2 janvier, matinées à 15 h.

LA NOUVELLE
REVUE
COMM' TOUL' MONDE !...
avec
LES VERGLUTIERS
UN VRAI SPECTACLE DE FAMILLE

PRIX DES PLACES: Fr. 3.— à Fr. 6.—

LOCATION: chez GRISEL-TABACS, avenue Léopold-Robert 12, tél. 2 23 73, et à la caisse, du Théâtre Saint-Louis, une heure avant chaque représentation, tél. 3 30 15.

MANUFACTURE DES MONTRES MŒRIS
SAINT-IMIER

Engage immédiatement ou pour date à convenir:

Secrétaire de direction

de langue maternelle française,
habile sténodactylo,
connaissant si possible une langue étrangère,
de préférence l'anglais ou l'espagnol,
capable de prendre des responsabilités;

Employée de bureau

connaissant la dactylo et qui serait mise au courant d'un département spécial,
travail varié et indépendant.

Prière de faire offres écrites au bureau, rue de la Clef 44, 2610 Saint-Imier.

Football

LE TIRAGE AU SORT À LA TV

Il aura lieu le 6 janvier

La FIFA annonce que le tirage au sort des groupes de la coupe du monde, effectué le 6 janvier prochain, au Royal Garden Hotel à Londres, sera retransmis, en direct, par la télévision britannique et l'Eurovision, à partir de 19 h. 30.

La FIFA rappelle que le règlement du championnat 1966 prévoit une répartition en quatre groupes de quatre équipes et un tirage au sort tenant compte, entre autres, de la situation géographique des pays représentés. La Commission d'organisation devra donc fixer la procédure à suivre lors du tirage au sort ainsi que l'ordre des matches des huitièmes de finale.

Toujours suivant le règlement, les quarts de finale seront joués par matches « croisés »: *a)* premier groupe 1 contre deuxième groupe 2 ; *b)* premier groupe 2 contre deuxième groupe 1 ; *c)* premier groupe 3 contre deuxième groupe 4 ; *d)* premier groupe 4 contre deuxième groupe 3.

Les demi-finales seront automatiquement composées comme suit : vainqueur *a* contre vainqueur *c* et vainqueur *b* contre vainqueur *d*.

Bellinzone s'est qualifié

Dans un match à rejouer hier, Bellinzone a réussi à battre Thoune chez lui, par 3 buts à 2 et ainsi à se qualifier pour les quarts de finale de la coupe suisse, dont nous vous en rappelons le tirage au sort: Servette—La Chaux-de-Fonds, Zurich—Bellinzone, Young-Boys—Bâle et Cantonal—Bruhl.

A Thoune, les Tessinois ont réussi un brillant exploit. Menés par 2 à 0 après 13 minutes de jeu, ils sont parvenus à renverser la situation, grâce à trois buts de Nembrini. Celui-ci marqua son premier but à la 35e minute. Puis deux minutes avant le repos, il a égalisé. Enfin, à la 30e minute de la seconde mi-temps, il apporta la victoire à son club.

Tout savoir sur le football

★ Vainqueur par 3-2 du Deportivo Municipal, Alianza Lima a enlevé le titre de champion du Pérou pour 1965.

★ A la veille du départ de l'équipe nationale bulgare pour Florence, où elle disputera contre la Belgique sa qualification pour la coupe du monde, l'entraîneur, le Tchécoslovaque Vitlacil, a déclaré que le match de mercredi sera une dure épreuve pour les footballeurs belgares. Il a, d'autre part, précisé que la composition de l'équipe sera probablement la même que celle qui a effectué le dernier entraînement: Naidenov; Chalamanov, Largov, Voutzov, Gaganelov; Abadjiev, Jetchev; Jekov, Asparoukhov, Yakimov, Kolev.

★ Ce n'est pas Pele qui se marie, c'est Adson Arantes Nascimento qui convolera l'année prochaine en justes noces », a tenu à préciser la « perle noire », en confirmant à la presse brésilienne et son futur fariage et le nom de l'élue: Rose-Marie, qui a 20 ans. Elle est issue d'une famille modeste et sa première rencontre avec Pele eut lieu à l'occasion d'une vente de disque. C'était il y a cinq ans. Pele a ajouté que son mariage aurait lieu avant son départ pour l'Angleterre, où il disputera le tour fnial de la coupe du monde.

★ Championnat d'Espagne, classement après la quinzième journée : 1. Atletico Madrid, 23 points; 2. Valence, Pontevedra et Real Madrid, 20; 5. Atletico Bilbao, 18.

★ Championnat du Portugal, classement après la douzième journée : 1. Sporting Lisbonne, 21 points; 2. Benfica, 17; 3. Guimaraes, 16; 4. Porto, 15; 5. Varzim, 13.

Tennis

LA FINALE DE LA COUPE DAVIS

ELLE DÉBUTE AUJOURD'HUI ET L'ESPAGNE A SES CHANCES

Harry Hopman, l'entraîneur de l'équipe australienne de coupe Davis, fait face actuellement à l'une des plus rudes tâches de sa carrière: empêcher l'Espagne de remporter le challenge-round dont les matches commencent aujourd'hui au stade de White City, à Sydney. Les spécialistes estiment que « l'avenir de Hopman est assez nuageux », car l'équipe australienne, disent-ils, est l'une des plus faibles de la décennie. Ainsi, concluent-ils, l'Espagne possède une « chance en or » de donner la coupe à l'Europe pour la première fois depuis vingt-neuf ans.

Le joueur de double australien Tony Toche est en traitement pour une blessure à l'épaule. Roy Emerson paraît saturé de tennis ainsi d'ailleurs que la plupart des joueurs australiens qui ont participé, tout au long de l'année, à de nombreux tournois. Emerson a subi récemment quatre défaites. Stolle a été battu par des juniors.

Les joueurs espagnols auront les faveurs de nombreux Australiens sur les gradins où peuvent trouver place 12 000 spectateurs. Certains même, parmi les Australiens, pensent qu'il vaudrait mieux que l'Espagne gagne: les constants succès australiens finissent par « lasser » les spectateurs et la vente des billets s'en ressent. « Si l'Espagne gagnait, affirment-ils, la compétition trouverait une nouvelle jeunesse. » Le nombre des succès australiens semble fortement impressionner les joueurs espagnols et leur « manager » Jaime Bartroli. Les journalistes questionnent constamment ce dernier sur la « préparation inhabituelle » de ses joueurs, qui ont préféré s'entraîner d'une manière intensive sur le court de White City plutôt que de participer aux tournois organisés en Australie. Le « clan » espagnol compte beaucoup, évidemment, sur Arilla et Santana. Tous font pression sur Gisbert, qui paraît manquer d'enthousiasme, pour le convaincre qu'il peut gagner au moins un simple.

Le tirage au sort de l'ordre des rencontres a eu lieu au stade de White City. L'Espagne bénéficiera d'un léger avantage car le « simple d'ouverture » sera disputé par Manuel Santana, N° 1 espagnol, et Fred Stolle, N° 2 australien. Le second simple sera joué par Juan Gisbert et Roy Emerson. Les simples de la troisième journée opposeront Santana et Emerson, d'une part, Juan Gisbert et Stolle, d'autre part.

En ce qui concerne le double, qui sera disputé mardi, Manuel Santana et José-Luis Arilla ont été désignés officiellement pour défendre les couleurs de l'Espagne. La formation australienne n'est pas encore connue.

Une nouvelle écurie suisse de course

A Zurich, le pilote fribourgeois Joseph Siffert a reçu la récompense que lui a décernée un groupe de journalistes spécialisés. Siffert, qui avait été désigné comme le « meilleur conducteur suisse » de l'année, s'est vu attribuer un challenge représentant un piston en or. Au cours de la cérémonie, Siffert a déclaré qu'il avait créé, en compagnie du Suédois Joachim Bonnier, une écurie suisse. Au cours de la prochaine saison, cette écurie participera à toutes les épreuves européennes réservées aux bolides de la formule II. Elle a acquis deux Brabhams à moteurs Ford-Cosworth. La direction mécanique sera assurée par Heini Mäder, qui dispose d'un atelier à Fribourg. Notre photo montre, à gauche, Joachim Bonnier, et, à droite, au volant, Joseph Siffert.

Sports divers

ATHLÉTISME. — *La BTV Aarau a annoncé que l'appel qu'elle avait lancé lui avait permis de recueillir une somme suffisante pour offrir à Werner Dœsseger le voyage au Brésil. Le champion suisse du 5000 m. pourra donc prendre part, le 31 décembre, à la course de la Saint-Sylvestre à Sao Paulo.*

BOXE. — *Devant 5000 spectateurs, à Berlin-Ouest, l'Allemand Willi Quatuor, dix-neuf mois après avoir conquis le titre européen des poids légers, a remporté un nouveau succès dans un championnat d'Europe. En catégorie des surlégers, il a battu le tenant du titre, l'Espagnol Juan Sombrita (34 ans), aux points, en quinze rounds.*

OLYMPISME. — *Le Conseil municipal de Paris a officiellement renoncé à présenter la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 1972.*

CYCLISME. — *L'ancien champion suisse Attilio Moresi a fait savoir que, faute d'avoir pu trouver un constructeur pour 1966, il avait pris la décision définitive d'abandonner la compétition. Né le 26 juillet 1933, le Tessinois avait été champion suisse sur route chez les amateurs en 1955 et chez les professionnels en 1963. Il avait en outre remporté le Tour de Suisse 1961 ainsi que plusieurs classiques helvétiques (dont le tour du canton de Fribourg, deux fois le tour du canton de Genève et le Prix Piguet, à Nyon).*

● *Le Suisse Fritz Pfenninger a eu un comportement médiocre dans l'omnium international d'Anvers, remporté par le Belge Sercu, premier dans l'éliminatoire et l'épreuve de vitesse. Faggin a remporté la course aux points et Post la poursuite.*

● *En se classant premier dans les deux matches de vitesse, l'Italien Beghetto a remporté l'omnium international de Dortmund, alors que le demi-fond est revenu au Belge Verachtert.*

Hockey sur glace

Après les incidents et bagarres sur les patinoires

L'arbitre lausannois Wollner propose

Après les derniers incidents qui viennent de se dérouler sur les patinoires, dans une lettre adressée au président de la Commission des arbitres de la Ligue suisse faisant suite à une circulaire de cet organisme, l'arbitre lausannois François Wollner dit en substance :

Il y a deux saisons, les arbitres avaient reçu l'instruction d'être extrêmement sévères et pointilleux. L'année passée cependant, des ordres contraires ont été donnés afin de laisser le jeu se dérouler de façon plus coulante.

La plupart des arbitres sont conscients de l'importance de leur rôle, car, sans cela, ils ne sacrifieraient pas une grande partie de leur temps, et souvent de leur honneur personnel, pour arbitrer. La responsabilité de bien des incidents incombe à la ligue. Combien de patinoires de ligue nationale A ou ligue nationale B ne remplissent-elles pas les conditions techniques minimales pour le déroulement normal d'un match ?

Il faut remarquer que le hockey sur glace est un jeu viril et que certaines altercations ou bousculades font partie intégrante de ce jeu, bien qu'elles soient punissables.

En conclusion de son exposé, M. François Wollner fait les deux propositions suivantes :

● *Lorsqu'un incident de jeu éclate, les arbitres se trouvent au milieu de la glace, entourés de 10 ou 15 joueurs. Ils ne peuvent pas, dans ces conditions, avoir une vue valable et objective des événements. En conséquence, il faut désigner, pour chaque match important, en particulier pour tous les matches du tour final, un observateur. Celui-ci sera placé à la table du marqueur officiel. Il sera là pour collaborer avec les arbitres en donnant son opinion sur ce qu'il voit d'une façon « extérieure ». Il pourra valablement donner son point de vue lors de contestations ou d'enquêtes. Il pourra, de plus, conseiller le marqueur officiel.*

● *Dès la fin de la saison, toutes les patinoires de ligue nationale A ou ligue nationale B devront être inspectées. Les observations seront faites immédiatement et un délai devra être donné pour réaliser les modifications nécessaires.*

Bienne sévèrement battu

Championnat suisse de ligue nationale B : Sierre—Bienne, 7-1.

● A la suite de l'interruption (due aux chutes de neige) du match de ligue nationale B entre Montana-Crans et Sierre, les deux clubs sont tombés d'accord pour rejouer le lundi 3 janvier. Si ce soir-là survenait un nouveau renvoi, le match serait rejoué le lendemain, mardi 4 janvier.

● Coupe d'Europe des clubs, demi-finale (match retour): Rex Cortina—Füssen, 2-1. Le club allemand a remporté les deux matches aller par 9-1 et 5-0.

Les quarts de finale de la coupe

Deux matches ont eu lieu. Villars, malgré le retour de Marcel Bernasconi (qui disputera peut-être encore deux matches de championnat avec les Vaudois), a été battu chez lui par Viège par 5-3 (3-0, 0-2, 2-1). C'est au premier tiers surtout que les gens du Haut-Valais ont assuré leur succès.

Au Tessin, Zurich a battu Ambri-Piotta par 4-2. Ici, le deuxième tiers a été déterminant, les Zurichois marquant trois buts. Disputé devant 6000 personnes, ce match a vu passablement de joueurs pénalisés. Zurich, qui était pourtant incomplet, s'est montré plus efficace que les Tessinois.

Il ne reste plus qu'un match dans ces quarts de finale : Langenthal—Grasshoppers, qui aura lieu le 2 janvier. Pour l'instant, les qualifiés pour les demi-finales sont : Viège, Genève-Servette et Zurich.

La coupe Spengler a débuté

Davos battu

Davos—Kitzbuhel, 3-5 (0-0, 2-3, 1-2). — Buts, deuxième tiers : Holmes (5e), Eggerdorfer (6e), Holmes (7e et 8e), Keller (20e). Troisième tiers : Schweizer (5e), Knoll (15e), Joechl (18e).

Dans une rencontre dont la qualité, durant le premier tiers, fut assez médiocre, mais qui fut assez plaisante à suivre par la suite, l'équipe du village de Toni Sailer a finalement gagné, grâce à la valeur intrinsèque de ses quatre Canadiens, mais surtout de Holmes, qui est resté le finisseur extraordinaire qu'il a toujours été.

Brillante réplique de Grasshoppers

Grasshoppers—Dukla Jihlava, 2-7 (1-1, 0-2, 1-4). — Buts, premier tiers : H. Keller (5e), Volek (12e). Deuxième tiers : Beranek (17e), Volek (18e). Troisième tiers : Balun (2e), Moos (7e), Ducaj (9e et 13e), Inneman (17e).

Ce deuxième match de la première journée s'est déroulé devant 2300 personnes. La formation helvétique donna longtemps une brillante réplique aux hockeyeurs tchécoslovaques. Ceux-ci ne s'imposèrent vraiment que durant le dernier tiers-temps.

Le gardien zurichois Meier fut le héros de la partie. Il fut parfois trahi par les erreurs de placement des défenseurs. Plaisante, jouée sur un tempo rapide, la rencontre fut très correcte, puisque deux seules pénalités de deux minutes furent prononcées.

Dukla Kosice a fait impression hier à Fribourg

L'équipe tchèque qui jouera demain soir à la Patinoire des Mélèzes contre le H.-C. La Chaux-de-Fonds a laissé une très grande impression hier à Fribourg. Elle a nettement battu Gottéron renforcé par le score de 13 à 3 (7-1, 4-1, 2-1).

C'est au premier tiers surtout que les Tchèques furent très brillants. Leurs meilleurs joueurs furent Nedved, Kordiak, Kollatg, Bazisik et Zavesicky.

Ski

Une victoire italienne à Saint-Moritz

Le record du tremplin battu

Plus de 4500 spectateurs entouraient hier le tremplin olympique de Saint-Moritz. Comme celui-ci avait été modifié, il est évident que le record établi l'an dernier par l'Allemand Ihle allait être battu. Il le fut par l'Italien Giacomo Aimoni (qui le détenait jusqu'en 1964) qui l'a porté à 85 m. 50 dans un bond sensationnel qui lui valut la victoire.

Pour les Suisses, ce fut une mauvaise journée. Seuls les juniors Urs Schoeni, de Bienne, et José Wirz, du Locle, semblent avoir appris quelque chose. Aloïs Kaelin, qui fit un bon saut de 70 mètres, toucha à 64 mètres. Il a totalisé 129,9 points, mais pour figurer parmi les meilleurs aux championnats du monde, il faudra au moins 190 ou 200 points. Les résultats:

Juniors : 1. M. Mesec, Yougoslavie, 183,7 (sauts de 63 et 74 m.); 2. M. Lezer, France, 180,8 (73 et 75 m.); 3. U. Schoeni, Suisse, 178,4 (72 et 74,5 m.).

Elite : 1. Giacomo Aimoni, Italie, 239,7 (85,5 et 84 m.); 2. B. De Zordo, Italie, 234,2 (83 et 84 m.); 3. W. Happle, Allemagne, 228,5 (83,5 et 84 m.); 4. N. Zandanel, Italie, 211,9 (79,5 et 77 m.), et W. Schüller, Allemagne, 211,9 (82,5 et 76,5 m.); 8. H. Schmid, Suisse, 206,7 (76,5 et 78 m.); 12. J. Zehnder, Suisse, 200,5 (80 et 85 m. tombé).

Une victoire de Georges Grunenfelder

Le slalom de Noël de Bad Ragaz (deux manches piquetées de 51 portes) a été marqué par l'élimination de plusieurs favoris, et notamment de Edmund Bruggmann, Stefan Kaelin, Beat Zogg, Christian Candrian et Jakob Tischhauser. La victoire est finalement revenue à l'ancien international Georges Grunenfelder. Voici les résultats de cette épreuve, qui a réuni 168 concurrents :

Messieurs : 1. G. Grunenfelder, Pizol, 1' 28"2 ; 2. Rohr, Pizol, 1' 28"5 ; 3. Schaedler, Liechtenstein, 1' 34"4 ; 4. L. Grunenfelder, Pizol, 1' 36"9.

Dames : 1. Heidi Zimmermann, Autriche, 1'43"; 2. Rita Hug, Pizol, 1'49"1.

Les équipes suisses sont formées

Pour les premières épreuves internationales de 1966, les équipes suisses ont été composées comme il suit :

5-6 janvier, à Hindelang : Beat von Allmen, Edmund Bruggmann, Jean-Daniel Daetwyler, Willy Favre, Dumeng Giovanoli, Stefan Kaelin, Alby Pitteloud, Peter Rohr, Jakob Tischhauser et Joos Minsch.

7-8 janvier, à Oberstaufen : Ruth Adolf, Fernande Bochatay, Madeleine Felli, Edith Hiltbrand, Heidi Obrecht, Thérèse Obrecht et Madeleine Wuilloud.

CYCLOCROSS. — *Le champion du monde Renato Longo a remporté le cyclocross de Cavazzoli, première épreuve de sélection italienne, devant Sfolcini et Bettinelli.*

PROGRAMMES RADIO + TÉLÉVISION

Lundi 27 décembre:

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous des isolés. 16.25 Refrains et mus. 17.00 Couleurs et mus. 17.30 Miroir-flash. 17.35 Perspectives. 18.30 Micro dans la vie. 19.00 La Suisse au micro. 19.15 Inf. 19.25 Miroir du monde. 19.45 Impromptu musical. 20.00 Pièce policière. 21.05 Vol 525. 22.10 Découverte de la littérature. 22.30 Inf. 22.35 Mus. du passé, instruments d'aujourd'hui. 23.05 Compositeurs suisses.

Second programme de Sottens. — 19.00 Perpetuum musicum. 20.00 24 heures de la vie du monde. 20.15 «Oliver Twist», feuilleton. 20.25 Piano. 21.00 Fables. 21.15 Violoncelle. 21.25 «La Conversation», pièce.

BEROMUNSTER. — 16.00 Inf. 16.05 Concert symphon. 17.10 Lecture. 17.20 Chants. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.05 Salut les copains! 19.00 Actualités. 19.30 Inf. 20.00 Concert demandé. 20.30 Boîte aux lettres. 20.45 Comédie musicale. 22.15 Inf. 22.20 Pour les Suisses à l'étranger 22.30 Mus. de chambre. 22.55 Poème symphonique.

TELEVISION ROMANDE. — 19.00 Bulletin. 19.05 Magazine. 19.25 Horizons. 19.40 Les aventures de Popeye. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 En votre âme et conscience. 22.05 Coupe Spengler. 22.45 Téléjournal.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 16.30 Pour la jeunesse. 18.50 Magazine féminin. 19.20 «L'Extraordinaire Petros», feuilleton. 19.35 Bonne nuit les petits. 19.40 Actualités régionales. 20.02 Actualités. 20.30 Présentation. 20.35 Avis aux jeunes amateurs. 21.05 Discorama. 22.00 Journal de Jules Renard. 22.40 La nuit écoute. 23.10 Présentation. 23.15 Actualités.

Mardi 28 décembre:

SOTTENS. — 6.15 Bonjour à tous. 7.15 Inf. 7.40 Bulletin routier. 11.00 Emis. com. 12.00 Rendez-vous de midi: miroir-flash. 12.35 Bon anniversaire. 12.45 Inf. 12.55 «Oliver Twist», feuilleton. 13.05 Mardi les gars! 13.15 Disques pour demain. 13.40 Vient de paraître. 13.55 Miroir-flash.

BEROMUNSTER. — 6.15 Inf. 6.20 Chansons et danses pop. 7.00 Inf. 7.05 Mus. 11.00 «Nabuco», opéra. 12.00 Piano-cocktail. 12.20 Compliments. 12.30 Inf. 12.40 Studio 2. 13.30 «La Chauve-Souris», opérette. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Concert symphon. 15.20 Mus. pour un invité.

TELEVISION ROMANDE. — 11.10 Abbaye de Westminster. 15.30 Coupe Spengler.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités.

CHRONIQUE JURASSIENNE

COURTÉTELLE

Succès total

L'action de secours organisée par le Conseil communal de Courtételle en faveur de la famille sinistrée de la ferme du Mont-du-Milieu, complètement détruite par un incendie dans l'après-midi du 20 décembre, a connu un succès total. Des vêtements, des meubles, des vivres ont été reçus en quantité, à tel point que l'action est close. Seule, la collecte se poursuit en espèces. Les autorités communales et les sinistrés transmettent leurs sincères remerciements à tous les généreux donateurs.

Un impressionnant convoi de marchandises a été transporté à la ferme où s'est installée la famille sinistrée, à quoi s'ajoutent du foin, de la paille, des légumes.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

LES PONTS-DE-MARTEL

La population

En décembre, le recensement de la population a donné les chiffres suivants : population, 1393 (1401) ; contribuables, 647 (626) ; mariés, 671 (681) ; veufs ou divorcés, 118 (114) ; célibataires, 604 (606) ; horlogers, 201 (214) ; mécaniciens, 12 (0) ; agriculteurs, 86 (81) ; professions diverses, 231 (242) ; chefs de ménage, 495 (494) ; protestants, 1231 (1242); catholiques, 147 (147); Neuchâtelois masculins, 436 (430); Neuchâtelois féminins, 510 (505) ; non Neuchâtelois masculins, 193 (201) ; non Neuchâtelois féminins, 197 (205); étrangers masculins, 32 (36) ; étrangers féminins, 25 (24).

Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats du recensement de décembre 1964.

Bienne

Après le refus du budget communal par les radicaux alémaniques

La ville de Bienne confrontée avec de graves difficultés financières et politiques

La situation financière et politique de la commune de Bienne devient toujours plus confuse : vendredi, peu après minuit, les derniers espoirs d'un règlement harmonieux des nombreux problèmes en suspens se sont évanouis: au terme d'une séance du Conseil de Ville très mouvementée, qui a duré plus de cinq heures, le Parti radical alémanique a décidé de s'opposer au budget communal pour l'exercice 1966. Bien que le projet ait finalement été approuvé à une confortable majorité, la détermination radicale rend incertaine l'issue du scrutin populaire. Or, un refus du budget (qui implique le rejet d'une augmentation de la quotité d'impôt de 2,0 à 2,3) menace très sérieusement non seulement le développement à long terme de la Cité de l'Avenir, mais la solvabilité même de la commune de Bienne. A plusieurs reprises, l'éventualité d'une émission d'emprunt aux fins de payer les salaires des fonctionnaires a été envisagée. Or, il est clair que la situation du marché de l'argent et l'état des dettes de la commune (175 millions) rendraient hésitants les éventuels créanciers. Des difficultés de trésorerie se manifesteraient rapidement. C'est donc avec beaucoup d'inquiétude que la ville de Bienne envisage l'année 1966; on parle déjà d'une intervention du Gouvernement bernois si la situation devait s'aggraver.

Comment, en pleine période d'expansion économique et de progrès social, un tel aboutissement a-t-il pu se produire? Trois causes ont particulièrement retenu notre attention : l'augmentation des besoins de la collectivité, conditionnée en partie par l'augmentation de la population, le retard avec lequel les appareils de planification sont mis en place, la méfiance de la population (et parfois du parlement) face à l'activité des autorités publiques, méfiance qui engendre des réflexes antiétatiques et antifiscaux. Ces causes sont interdépendantes. Elles ne sont pas propres à la ville de Bienne, car nous les retrouvons à tous les niveaux de la vie nationale, notamment sur le plan fédéral. Mais l'exemple biennois nous paraît particulièrement significatif.

Bienne a connu un des accroissements démographiques les plus forts de Suisse: sa population a doublé en quarante ans, elle a augmenté d'environ 70 % depuis le début de la deuxième guerre mondiale et atteint aujourd'hui 68 000 habitants. (Cette année, on a assisté à une stabilisation très nette.) Les nouveaux besoins provoqués par cet agrandissement de la collectivité se sont ajoutés aux besoins anciens que la commune n'avait pu satisfaire pour des raisons diverses (guerre, crise, lenteurs administratives). La liste (on ne peut malheureusement parler de programme) des investissements d'infrastructure urgents s'est ainsi considérablement allongée: nouveau Gymnase (il manque environ 50 salles de classe), autres écoles (32 classes ouvertes en 1965), hôpital de district (le nombre des patients a augmenté de 45 % en 10 ans), liaison avec le réseau national des autoroutes, etc., etc.

Et il ne s'agit là que d'un « minimum vital »; le développement culturel de la ville a dû être considérablement freiné; les honnêtes idéalistes qui avaient retiré en échange de promesses expresses leur initiative populaire en faveur d'un nouveau théâtre sont en train de se poser d'amères questions. Pour nous résumer: en 1963, on évaluait à 300 millions les investissements à effectuer jusqu'en 1970.

Face à cette crise de croissance, une politique de financement entièrement nouvelle s'imposait. Dès 1948, au moment où les échéances commençaient à se faire sentir, la commune de Bienne s'empressa de prendre des mesures extraordinaires ; mais pas dans le sens qu'on aurait pu prévoir: à quatre reprises, en 1948, 1949, 1954 et 1956, elle diminua la fiscalité, ramenant la quotité de l'impôt de 2,4 à 2,0. Il fallut attendre quinze ans pour que les autorités consentent à s'inquiéter: à la fin de 1963, le directeur des Finances présentait au parlement de la ville et à l'opinion publique un plan de financement et d'investissement valable jusqu'en 1970. Ce programme, audacieux pour notre pays (Bienne se trouvait être la première commune de Suisse à choisir une telle voie), fixait notamment les taux d'impôt et d'amortissement des années à venir. Pour 1964, il prévoyait une première augmentation de la quotité de 5 %. Les partisans d'une politique à long terme ne cachèrent pas leur satisfaction. Mais l'exécutif communal avait oublié de tenir compte de trois facteurs de la réalité sociale: la peur du changement, l'individualisme matérialiste et les préoccupations électorales.

Approuvés par tous les partis, le plan financier et l'augmentation des impôts furent très mollement défendus par les chefs politiques; le sujet n'était pas populaire et le corps électoral refusa toute modification du statu quo. La méfiance de la population, sournoisement entretenue par quelques parapoujadistes, fut encore renforcée à la suite de la fameuse affaire de la caisse de pension. Rien de grave au départ: le Conseil de Ville contestait la validité juridique de plusieurs remboursements effectués à des conseillers municipaux et atteignant 260 000 fr. Les réactions maladroites de certaines des personnes concernées (déclarations fracassantes, menaces, diffamation, plaintes pénales, etc.) provoquèrent, en automne 1964, la non-réélection de deux conseillers municipaux permanents (sur cinq). Le maire puis le directeur des Finances ayant démissionné, il ne reste plus qu'un seul conseiller de l'ancienne équipe.

Nous arrivons ainsi au dernier acte de ce plan à long terme de sabotage systématique: la décision du Parti radical alémanique de refuser le budget de 1966.

Divisé, contesté, surchargé de travail, animé de la meilleure volonté, le Conseil municipal se trouve aujourd'hui dans une situation très difficile. Il serait temps qu'il réagisse s'il ne veut pas porter lui aussi sa part de responsabilité dans la stagnation qui menace la Cité de l'Avenir. A court terme, et pour commencer, il pourrait faire cinq choses: mettre fin à ses querelles intestines, instituer sans retard un contrôle des finances indépendant réclamé depuis longtemps par tous les partis, régler avec tact mais aussi avec courage l'affaire de la caisse de pension, condamner sans réserve les milieux qui lui refusent ses moyens de travail et, surtout, reconnaître l'honorabilité de ceux qui le critiquent et qui pensent que la contestation démocratique est plus efficace que toutes les politique cachottières.

MICHEL WALTER.

Roman de A. BACHELIN

SARAH WEMYSS

Roman de A. BACHELIN

5

— Eh ! bien, oui, je vous promets d'être raisonnable, mon père... Mais où donc a passé M. de Merveilleux ?

Et apercevant le jeune homme à l'extrémité de la pelouse, elle partit en courant dans sa direction.

— Voyez, dit lord Wemyss, si ce n'est pas impatientant ! Il y a des moments où je me fâche réellement avec elle.

— Ne vous plaignez pas !... Ah ! si vous connaissiez Emétulla !... des caprices, toujours des caprices, sans parler des violences... Sarah est décidément de plus en plus charmante, un astre, mon cher.

— Vous la flattez...

— Pas du tout...

De nouveaux invités arrivaient, saluaient le gouverneur et le comte, puis, par discrétion, les quittaient pour rejoindre la société, dont les groupes multicolores apparaissaient au loin, sur la pelouse, en plein soleil, parmi les massifs de fleurs ou sous l'ombre épaisse des arbres, dans l'allée voisine.

Le maréchal, un peu las tout d'abord, paraissait plus animé maintenant : on eût pu croire qu'il parlait de quelque question politique ou administrative, mais il décrivait à son ami un parterre de fleurs rares qu'il avait installé dans le jardin du château de Colombier ; puis il expliquait comment il songeait à créer une fabrique de vermicelles, pour donner de l'occupation à une quantité de femmes et de filles qu'il ne pouvait souffrir de voir travailler aux champs et aux vignes.

Un domestique accourant annonça que M. Rousseau venait d'arriver.

Vêtu de sa robe d'Arménien, dont le rouge s'était terni aux épaules, il marchait d'un pas agile. La poussière couvrait le bas de son vêtement, la course avait rosé son visage.

— De grâce, maréchal, demeurez, dit-il au gouverneur, qui se levait pour le saluer en lui tendant la main, c'est à moi à vous rendre mes devoirs...

— Salameki, répondit le gouverneur en l'invitant à s'asseoir sur un siège que lord Wemyss approchait.

La conversation s'engagea immédiatement : on félicitait le voyageur d'avoir fait à pied la route de Môtiers à Cotendart, cinq fortes lieues.

Il ne fallait point s'en étonner : le déplacement était pour lui un besoin, il n'avait d'autre soulagement et d'autre plaisir dans la vie que la promenade et les amis.

— Pardon, messieurs, je devrais dire les amis et la promenade ; j'intervertis les rôles, c'est la langue qui a faussé ma pensée. Que deviendrais-je si je devais rester cloué dans ma chambre ? La marche anime et avive mes idées ; je ne puis presque pas penser quand je demeure en place.

Le maréchal se réjouissait de la santé et de la bonne mine de son hôte. Rousseau répondait :

— L'air, l'air ! le mouvement ! Je suis parti hier de Môtiers ; comme d'habitude j'ai couché à Brot, chez Sandoz, où je suis fort bien accueilli. Vous savez que j'y ai séjourné pour herboriser avec messieurs d'Escherny, de Pury et

6

l'excellent et original docteur Gagnebin. Hier, j'étais las, ennuyé, avec douze lettres peu agréables auxquelles il fallait répondre. Je ne puis y suffire ; il me faudrait dix mains. Quel beau temps ! Ah ! la forêt, ce matin, pleine d'oiseaux et de fleurs... je m'y suis attardé comme un écolier.

La figure de Rousseau rayonnait.

— Alors les oiseaux et les fleurs vous font aimer les gens, car vous paraissez optimiste aujourd'hui ?

— Peut-être... Les amis, ah ! la meilleure des choses !

— Après la marche, dit le gouverneur en souriant.

—Monsieur le comte, reprit Rousseau, je vous remercie de votre accueil. Votre château est un enchantement, vous avez devant vous des splendeurs merveilleuses.

Et d'un geste de ses mains levées au-dessus de sa tête, et qu'il écartait à droite et à gauche par un mouvement grave et recueilli, il montrait le ciel, le lac, les arbres de l'allée, les coteaux, la forêt :

— Que c'est beau !

— La contemplation ne suffit pas, monsieur Rousseau : le dîner nous attend, dit lord Wemyss.

Les invités, qui s'étaient rapprochés, entouraient le maréchal et le philosophe. Celui-ci, souriant aux dames, écoutait leurs compliments et paraissait les accepter avec plaisir ; mais il ne savait que répondre.

Miss Sarah, qui avait pris ses deux mains, ne les quittait pas, et le regardait avec une curiosité un peu taquine. Rousseau, voyant que c'était son costume qui étonnait si fort la jeune fille :

— Il est fou, lui dit-il, je le sais bien, mais il est commode.

Le gouverneur, prenant la main de Sarah, entra avec elle dans la salle à manger, au rez-de-chaussée. Lord Wemyss appela ensuite M. Rousseau, et lui indiquant Mlle d'Ivernois :

— Il faut réunir les sympathies, n'est-ce pas ?

— J'ai avoué la mienne à M. Rousseau, dit-elle.

— J'en suis fier et confus ; mais celle que je vous porte est motivée, tandis que la vôtre...

Le philosophe et la jeune fille entrèrent à leur tour, suivis des autres invités.

La table richement servie contrastait avec la salle vaste, mais simple, où les convives étaient réunis. L'animation ne tarda point à se répandre ; de temps à autre cependant, les conversations s'arrêtaient et les yeux se tournaient vers le gouverneur et Rousseau, qui savaient mettre du piquant et du charme à tout ce qu'ils disaient, sans jamais imposer leurs idées à personne. Rousseau surtout, plein d'aménité en présence de femmes charmantes, ne parlait que pour elles, et chacune, les yeux fixés sur lui, l'écoutait avidement.

Miss Sarah, oubliant M. de Merveilleux, voulait maintenant étudier la botanique, gagnée par l'admiration du philosophe pour les fleurs qu'il avait cueillies dans la forêt.

— La botanique, disait-il, devrait être la science des femmes.

(A suivre.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

Assemblée municipale à Courtelary

Cinquante-sept citoyens, soit 16 % à peine du corps électoral, ont assisté lundi, sous la présidence de M. P. Leuenberger, à l'assemblée municipale ordinaire de fin d'année.

Nominations. — M. Leuenberger, président des assemblées, et M. F. Racle, vice-président, sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois ans. M. U. Widmer, vérificateur des comptes, et M. F. Challancin, suppléant, ayant demandé à être relevés de leurs fonctions, l'assemblée nomme respectivement MM. J. Schüpbach fils et A. Thoenig pour leur succéder. Les deux autres vérificateurs des comptes, MM. S. Eicher et C. Wilhelm, sont nommés pour une nouvelle période. La Commission de l'école primaire devait également être réélue. M. R. Tschan démissionnant, le Conseil municipal propose M. E. Isler, cantonnier. L'assemblée unanime accepte cette candidature. Les autres titulaires sont également réélus.

Reprise de l'école enfantine par la commune municipale. — Créée sous l'égide de l'Association des femmes protestantes il y a 18 ans, l'école enfantine a pris une extension remarquable. Elle jouit d'un statut d'école privée, bien qu'en fait elle soit déjà école communale, ne serait-ce que par l'aide bénévole que lui apporte la Municipalité (pour 1966, 9000 fr. sur un budget de 10 650 fr.). Il s'agit donc en l'occurrence de légaliser une situation de fait. Les électeurs sont également de cet avis et c'est à l'unanimité qu'ils décident la reprise dès le 1er avril 1966.

Supplément de rétribution au corps enseignant. — Le Conseil municipal, sur requête des Commissions de l'école primaire et secondaire, propose le versement d'un supplément de rétribution de 1500 fr. aux maîtresses et maîtres célibataires (1250 fr. à la maîtresse de l'école enfantine) et de 2000 fr. aux maîtres mariés. Ces montants annuels maximums seraient acquis après 13 années de service et seraient accordés tant au corps enseignant primaire que secondaire. Au vote, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Abattoirs. — Pour rendre les abattoirs plus salubres et hygiéniques, la Municipalité a consacré un montant de 25 000 fr. Aussi se voit-elle dans l'obligation de hausser les tarifs actuellement en vigueur pour l'abattage et le pesage du bétail. Le produit de ces taxes devrait permettre, à lui seul, de couvrir l'intérêt des 25 000 fr. engagés pour ces différents travaux de transformation. Au vote, ces modifications sont acceptées à l'unanimité moins une voix.

Budget 1966. — Celui-ci boucle avec un reliquat passif présumé de 17 650 fr., sur un total de dépenses de 556 560 fr. La quotité d'impôt demeure inchangée, 2,1. Une fois encore, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le budget.

HUMOUR POLONAIS

Le président nous convoqua et déclara :

— Messieurs, nous allons faire un important investissement: on nous installera l'ascenseur.

Nous nous étonnâmes tout d'abord, car nous n'avions qu'un rez-de-chaussée.

— Tant pis, rétorqua le président. Il faut bien se moderniser. Nous ne pouvons nous dérober à la modernisation. C'est justement pour cela que je vous ai mandés, pour que nous réfléchissions à la réalisation de cette tâche.

Nous avons discuté, discuté, et enfin nous sommes arrivés à une conclusion : il faudra monter dans l'ascenseur dans la cave et en descendre au grenier et inversement. Cela fait, il est vrai, un bon bout de chemin à grimper les escaliers, mais un peu de mouvement nous fera du bien à tous. Il n'y avait pas d'autre issue.

Une équipe arriva et l'ascenseur fut installé conformément au plan.

Nous embauchâmes deux liftiers : l'un faisait marcher l'ascenseur, l'autre restait au rez-de-chaussée et veillait à ce que l'on monte au grenier et descende jusque dans la cave, pour ensuite sortir au rez-de-chaussée jusqu'à la sortie, ou bien à ce que l'on descende de la sortie à la cave, monte jusqu'au grenier et descende au rez-de-chaussée. Selon que l'on entrait ou sortait.

Tout allait bien lorsqu'un nouvel ordre fut donné : par économie, on avait le droit de prendre l'ascenseur seulement pour monter, par contre, il fallait descendre les escaliers à pied. C'était un peu pénible, parce que maintenant celui qui voulait sortir de la maison devait non seulement monter à pied jusqu'au grenier, comme auparavant, mais encore descendre ensuite à la cave, puis de nouveau normalement : de la cave à pied au rez-de-chaussée et gagner la sortie.

Mais comme cela suffit néanmoins à user l'ascenseur et que l'on ne pouvait, à la la légère, détériorer l'équipement, on apporta un complément à la disposition antérieure : désormais, seuls pouvaient profiter de l'ascenseur les chefs de section, les femmes enceintes et ceux qui étaient décorés de médailles à partir de la médaille de bronze.

Par malchance, aucune de nos femmes ne répondait à la classification, aussi le président leur adressa-t-il un appel chaleureux. Il n'y avait pas de décorés parmi nous. Quant aux invalides, le comptable était amputé d'une jambe, mais il le cacha. Par conséquent, seul le président dut prendre l'ascenceur.

Ce n'est que lorsque l'ascenseur se détraqua tout à fait que le calme régna enfin.

Le pire, c'est qu'il nous restait les étages à faire. Nous ne pouvons nous rétracter maintenant. L'honneur ne nous le permet pas.

Slawomir Mrozek.

Traduit par M. Cieszewska.
Tiré de l'« Hebdomadaire polonais ».

Retour à Dousadj

Village iranien reconstruit par des volontaires

L'auteur a travaillé en Iran dans un quartier de volontaires en 1963. Il est retourné cette année dans le village qu'il avait aidé à reconstruire.

En septembre 1963, un terrible tremblement de terre ravageait l'Iran, détruisant plus de 300 villages, laissant 130 000 personnes sans abri. Une organisation internationale de volontaires, le Groupe de travail européen, dont la princesse Béatrice des Pays-Bas est présidente, entreprit de reconstruire l'un de ces villages ; il choisit Dousadj, qui est situé à environ 160 km au sud-ouest de Téhéran, dans une région aride et montagneuse.

La tâche était considérable : le Groupe de travail se proposait, en effet, de construire 116 maisons résistant aux tremblements de terre, selon des plans établis par le Lion et le Soleil rouges, qui correspond en Iran à la Croix-Rouge. Puis, à un stade ultérieur, il fallait recréer des structures agricoles et sociales. Coût de l'opération : environ 1 500 000 francs. La jeunesse hollandaise lança une campagne destinée à lever les fonds nécessaires, tandis que l'Oxfam (Comité d'Oxford pour la lutte contre la faim) contribuait pour une somme importante permettant de commencer les travaux sans retard.

Le village qui, avant le séisme était constitué de maisons de torchis, se trouvait maintenant exposé aux morsures de l'hiver et aux attaques des loups. Pour amener les matériaux de construction à pied d'œuvre, il fallut les transporter sur une distance de 150 km, à travers une région de collines désertiques où la route n'était le plus souvent qu'une piste.

Des volontaires de 10 pays

Le Groupe de travail européen et le Service civil international firent appel à des volontaires robustes acceptant de travailler dans des conditions peu confortables, loin de tout centre urbain et à plus de 2000 mètres d'altitude. D'anciens volontaires, des étudiants, un prêtre, un ingénieur du génie maritime, un garçon de cirque, un photographe, répondirent à l'appel ; idéalistes ou anarchistes, chrétiens ou athées, ils venaient de huit pays d'Europe, de l'Australie et du Japon. Pendant six mois, on les vit creuser, mélanger du ciment, construire, peindre — tout ceci sous un soleil de plomb et une température qui, de 45° pendant la journée, pouvait descendre la nuit jusqu'à zéro. Lorsque les couvertures ne suffirent plus à les protéger du froid, ils fabriquèrent des poêles qu'ils installèrent sous leurs tentes.

Ils étaient aidés par cinquante villageois, et, de Téhéran, il vint des étudiants qui, pour la plupart, n'avaient jamais fait le travail manuel et rencontraient pour la première fois de leur vie leurs concitoyens pauvres des campagnes.

Comment les villageois réagirent-ils à cette aide qui leur venait de l'extérieur ? David Mitchnik, qui dirigeait le chantier, répond à cette question :

« La meilleure façon de juger de leurs sentiments est probablement de voir leur comportement envers nous. Ils ont travaillé à nos côtés, ils nous ont invités chez eux. Même les femmes du village qui, au début, ne nous saluaient pas (car il est interdit de parler aux étrangers) nous adressent maintenant le « salaam » traditionnel quand nous les croisons. Tous savent que nous sommes venus pour les aider ; ils nous en sont très reconnaissants, mais n'en demeurent pas moins intrigués par les raisons qui ont pu nous faire venir. »

Tout ceci se passait en 1963. Dès l'hiver, les maisons étaient terminées et le projet agricole put commencer, sous la direction de Jan Petiet, expert de la FAO. Par la suite, la FAO reprit le projet pour en faire un programme-pilote pour toute la région. C'est maintenant un Hollandais, Fred Stukey, qui le dirige.

Dousadj-le-Neuf

A quoi ressemble le nouveau Dousadj ? Quand j'y suis retourné cet été, le village avait changé d'aspect. Il y a un an, les maisons neuves se détachaient sur la plaine balayée par les vents comme autant de blocs gris impersonnels ; elles sont maintenant entourées de murs de torchis que les villageois ont construit pour se protéger du vent d'hiver. A l'intérieur de l'enceinte, ils ont planté des jardins et érigé de petites cabanes servant à entreposer les produits ou à abriter les animaux.

Le service de santé de l'armée iranienne a envoyé à Dousadj un de ses officiers pour aider et instruire les villageois. C'est un homme jeune qui avait entrepris une première étude sociale du village du temps où il était étudiant à l'Université de Téhéran. Il m'a décrit la situation actuelle en ces termes :

« On a beaucoup aidé les villageois et, de ce fait, ils ont perdu leur esprit d'initiative. Ils nous faut maintenant leur réapprendre à s'organiser eux-mêmes. Par exemple, si quelque chose tombe en panne, ils doivent s'habituer à faire venir un mécanicien de Téhéran pour effectuer la réparation, au lieu de laisser les choses en l'état. Ceci dit, ajoute-t-il, j'ai beaucoup de mal à ne pas faire le travail moi-même lorsque je vois que c'est urgent ! »

Un villageois m'a dit : « Souvent nous hésitons, car il nous faut faire aujourd'hui bien des choses dont nous n'avions jamais eu à nous soucier. Autrefois, quand la terre appartenait au propriétaire, c'était son régisseur qui s'occupait de tout. Puis les jeunes gens européens sont venus, et nous avons toujours l'impression qu'ils finiront par résoudre nos problèmes quand ceux-ci seront devenus urgents. »

C'est précisément pour aider les villageois à résoudre **eux-mêmes** leurs problèmes que le Groupe de travail européen a envoyé à Dousadj un spécialiste d'économie **ménagère**, une assistante sociale, une infirmière et un agronome. Dans son premier rapport, l'assistante sociale écrit :

« Le club de jeunes que nous avons fondé connaît un franc succès ; tous les soirs, une vingtaine d'enfants se retrouvent sur le terrain de jeux, mais parmi eux, il y a peu de filles. Aussi avons-nous créé un club féminin : les filles y apprennent à coudre et à broder. Nous attendons avec impatience les rouets que nous avons commandés, car ils seront certainement les bienvenus.

» Le village s'enorgueillit d'une belle école dont le mobilier a été acheté, grâce aux dons offerts, dans le cadre du programme de bons d'entraide de l'Unesco, par les habitants des Pays-Bas. L'instituteur, M. Shariff, est secondé maintenant par un assistant. »

Frank Tommelein, l'agronome, m'a parlé du projet dont il a la responsabilité :

« Le jour où nous avons reçu notre jeep, nous en avons immédiatement profité pour nous rendre dans les autres villages qui font partie du projet. Nous avons pu constater que nos pommes de terre poussaient bien, beaucoup mieux, en fait, que la variété locale ; mais le blé semé à Dousadj, sur une parcelle d'essai, ne venait pas bien et le fermier voulait savoir ce qu'il devait faire.

» Comme les semailles étaient terminées, j'avais peu de travail ; j'en ai profité pour faire un potager pour notre groupe. Je l'avais installé le long de la route et l'un des paysans dut observer la façon dont j'avais disposé mes plants de tomate et mes haricots, en rangs assez espacés, car il se mit à planter de la même manière. Espérons que sa récolte sera bonne. »

Cette dernière remarque a son importance. Elle montre qu'un des principaux obstacles — la méfiance des villageois à l'égard des méthodes importées — a été surmonté et que les paysans commencent à avoir la volonté et le courage d'abandonner les systèmes archaïques pour adopter, d'eux-mêmes, des idées nouvelles.

(Informations Unesco.)

J. H. A. Kleijn

Nietzsche et la forme aphoristique

Nietzsche n'est pas un philosophe au sens ordinaire du terme. Il n'a pas édifié de « système ». Il n'a pas cru en une vérité. Selon lui, un idéal lorsqu'il appartient au passé est idole, vérité lorsqu'il est avenir. Son but est double : abattre les idoles et faire surgir de nouveaux idéaux. Dans cette perspective, le philosophe ne peut être que celui qui conçoit une multitude d'hypothèses, court une multitude de risques, aborde, comme il le dit, « de dangereux peut-être ». Il lui faudra mettre au premier plan tout ce que l'existence comporte de problématique et d'étrange.

Lorsqu'il se trouve en public, Nietzsche s'exprime de façon à être entendu, de façon à être compris de chacun, afin d'atteindre celui qui peut être touché par la vérité. Mais chacun n'a pas droit à la vérité. Tous ne la supporteraient pas. Et, ceux qui n'y ont pas droit, le pressentent obscurément. Nietzsche les démasque instantanément : une petite attaque de fureur les poussant à révéler ce qu'ils ont de plus intérieur et de plus ridicule, les trahit mieux que de longs discours.

Nietzsche voit d'ailleurs dans la vie et dans l'ambiguïté de la vérité des dangers redoutables. Mais ces dangers sont inévitables, car il est impossible de prévoir à l'avance ce qui pour l'un sera cause de ruine et pour l'autre d'élévation morale, dans le sens le plus noble du terme. Il écrit à ce sujet : « Il y a des livres qui possèdent pour l'âme et la santé une valeur inverse, selon que l'âme inférieure ou l'âme supérieure s'en servent. Dans le premier cas, ce sont des livres dangereux, corrupteurs, dissolvants ; dans le second cas, des appels de hérauts qui invitent les plus braves à revenir à leur propre bravoure. »

* * *

Il était nécessaire de rappeler cela pour comprendre les raisons qui ont poussé Nietzsche à choisir la forme aphoristique, et dans une moindre mesure la poésie, pour s'exprimer.

La forme aphoristique ou discontinue est née au XVI^e^ siècle, au moment où le Moyen Age et sa scolastique désuète disparaissent de l'horizon. Un souffle nouveau, avec la Renaissance, renverse les anciennes croyances (Nietzsche dirait « les vieilles idoles »). Les hommes du XVI^e^ siècle, et plus encore ceux du XVII^e^ siècle, estiment que la philosophie et la théologie ne doivent plus être l'apanage des savants ou des techniciens de la pensée. Il n'y a plus de « domaine réservé ».

Nietzsche a eu très tôt connaissance des moralistes français. Il les a appréciés plus que quiconque. Il s'en est imprégné. Il se considère comme leur successeur. Il veut être le La Rochefoucauld de son temps.

Ce qui l'a intéressé au plus haut point, c'est la méthode de pensée d'auteurs comme Montaigne, Charron, Fontenelle, Chamfort ou Rivarol. Cette méthode de pensée, c'est d'abord et avant tout un refus de toute mise en forme systématique. Il y a chez les vrais moralistes un désordre cohérent.

Le moraliste arrête sa question. Sa pensée est une pensée inachevée, mais pratique, alors que le philosophe (dans le sens classique du terme) la poursuit à l'infini, mais ne débouche pas sur la vie réelle. La pensée philosophique est fidèle au système ; la pensée moraliste est fidèle à la vie.

* * *

Le refus de toute mise en forme systématique dans une œuvre littéraire aboutit à cet art si délicat, si subtil, si difficile qu'est l'art de la maxime. Il y a incontestablement dans l'art de la maxime un aristocratisme voulu. Et cela n'a pu qu'enchanter Nietzsche.

L'auteur d'aphorismes sait qu'il va vers des vérités essentielles, mais il sait aussi que ce serait les profaner que de les enfermer dans un « discours ». Il s'arrête donc au seuil de la vérité. Ensuite, au lecteur de travailler, de se départir de son attitude passive. L'essentiel, c'est ce que ce dernier découvrira par lui-même. D'où, à relever, un profond respect de sa liberté.

Une maxime provoque toujours le lecteur, l'irrite. (Les maximes sont des clés pour ouvrir les psychismes.) Il se sent concerné ; il se demande s'il n'entre pas dans une catégorie dépeinte par l'auteur. Pour le savoir, il opère un retour en lui-même. Un aphorisme est rarement compris. Le public du moraliste est ainsi forcément limité ; délimité.

Double avantage, par conséquent, de la forme discontinue : d'abord, elle évite à la pensée conceptuelle les pièges du système ; ensuite, elle permet à l'auteur de n'être compris que par ceux dont il veut l'être. Des autres, des médiocres, il n'a que faire.

* * *

Relevons cependant — car c'est important — que Nietzsche n'écrit pas pour un cercle d'initiés ou de « happy few ». Il s'oppose, et il oppose deux formes d'art qui lui semblent tout aussi peu satisfaisantes : l'art du monologue et l'art devant témoins.

« La séparation entre le « public » et le « cénacle » : pour le premier il faut être aujourd'hui charlatan, dans le second, on veut être virtuose et rien de plus ! », écrit-il.

Nietzsche définit l'art par son public (Sartre de même). Certes, il voit bien que l'avènement des « masses » constitue un phénomène entièrement nouveau, mais il redoute de voir l'artiste se dégrader en se mettant au service du plus grand nombre. Comment? En devenant un «Schauspieler», en oubliant l'art de la litote, en simplifiant les problèmes, en en rajoutant constamment : le peuple a faim de mets toujours plus corsés...

Le public, jusqu'à la Révolution française, était un public homogène. A partir du XIX^e^ siècle, il n'en est plus de même. Il se compose d'une part d'incultes inférioriés et, d'autre part, d'un cénacle méprisant. Deux solutions semblent donc s'offrir à l'artiste : le charlatanisme avec le culte du génie (pour la masse) ou la virtuosité (pour le cénacle). Résultat : une dissociation de plus en plus marquée du public... Tout cela, parce que l'on a donné aux masses les instruments de la culture — lire et écrire — mais non la culture elle-même !

Ce que Nietzsche reproche au culte du génie, c'est qu'il engendre une génération de consommateurs de culture et non de producteurs de culture. Le « génie » est à la fois une aberration des temps démocratiques et un alibi à notre paresse.

Entre la virtuosité et le charlatanisme, Nietzsche choisit l'aristocratisme « ouvert », fait d'honnêteté et de travail. Il veut la connaissance. Mais pas la connaissance des romantiques et des modernes qui s'arrache des ténèbres par la poésie. Non : la connaissance qui se fait par la connaissance. Nietzsche pense avec raison que le sentiment esthétique doit se digérer, doit s'élaborer intellectuellement : il ne se suffit pas à lui-même.

ROLAND JACCARD.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA

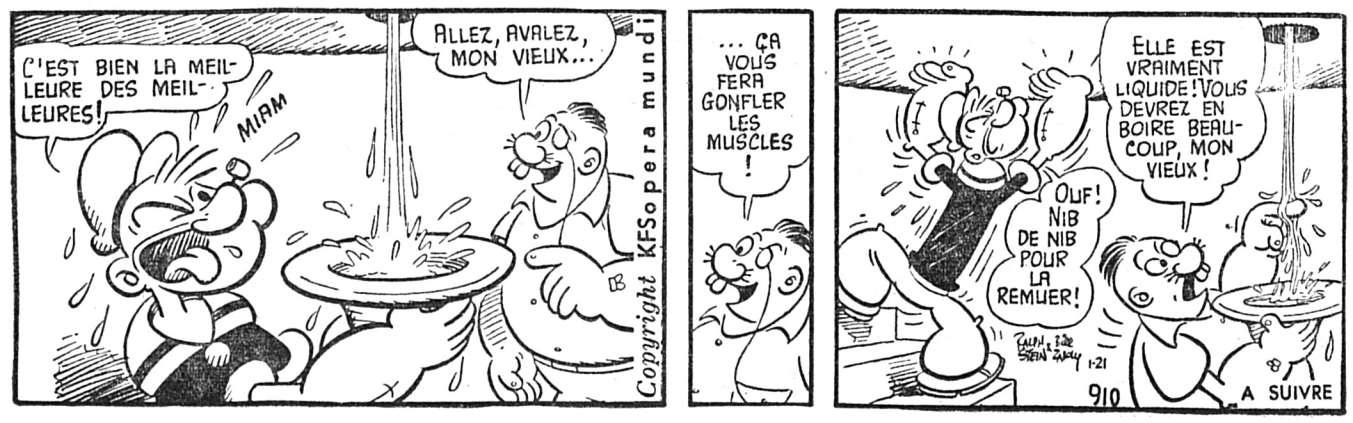

GENÈVE

Départ du Centre protestant de vacances

Le Centre protestant de vacances a organisé huit camps de ski pour les vacances de fin d'année, permettant à plus de 300 enfants et adolescents de passer une semaine sur la neige. Ces camps se répartissent entre les Alpes, les Préalpes et le Jura, par classes d'âges, et sont placés sous la responsabilité de 50 moniteurs et directeurs.

Formation des cadres

Fait curieux, le CPV a plus de facilité que certaines organisations laïques pour trouver ses moniteurs, alors même qu'ils ne reçoivent qu'un argent de poche assez modeste. Tous les moniteurs du CPV reçoivent une formation qui comprend notamment un stage de base de dix jours organisé par les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives) ainsi que plusieurs week-ends de travail permettant d'acquérir des notions d'animation de groupe et de se spécialiser dans différentes techniques : jeux, chants, danses, bricolage, exploration, etc.

Camps mixtes

Echelonnés de 6 à 19 ans, tous les camps sont mixtes au CPV. Un pas important a donc été franchi dans la conception des colonies de vacances.

Pour 1966 : des vacances familiales

Pour l'année qui s'ouvre, la principale innovation est la création d'un camp de vacances sur l'île d'Elbe, dans une communauté protestante italienne, et conçue pour des vacances familiales.

Là, un bâtiment spécialement aménagé et comprenant des « cellules familiales » permettra aux parents d'accompagner leurs enfants et de les confier à des moniteurs pendant la journée s'ils le désirent. Les parents, de leur côté, pourront se joindre à des loisirs communautaires, des excursions, etc., ou conserver leur vie privée. Deux ou trois séjours de trois semaines sont projetés, en juillet et août prochains, comprenant chaque fois 40 personnes.

Les camps du CPV accordent une certaine priorité aux protestants, mais sont largement ouverts à tous.

« JEUNESSE » EST LA !

Numéro spécial consacré au bonheur, résultats d'une vaste enquête auprès de plusieurs centaines de jeunes. Comment conçoivent-ils le bonheur ?

« Jeunesse » est en vente à la Maison de la Jeunesse, rue du Général-Dufour 3.

On prépare le Salon de l'auto

Le Comité d'organisation du 36e Salon international de l'automobile, qui aura lieu à Genève du 10 au 20 mars 1966, vient de tenir séance et a notamment approuvé le budget de cette importante manifestation.

L'UNIVERSITÉ OUVRIÈRE A 10 ANS

Un bel anniversaire fut fêté lundi soir au Club international des étudiants: celui de l'Université ouvrière. Dix ans d'existence grâce au constant dévouement de notre ami Moïse Berenstein, qui n'a ménagé aucun effort pour que la classe ouvrière dispose d'un instrument de perfectionnement à la mesure de notre époque.

Mais la réalisation essentielle à mettre au crédit de l'Université ouvrière et de son infatigable animateur, c'est, comme devait le souligner André Chavanne, le cours de perfectionnement des cadres syndicaux. Ce cours, créé il y a trois ans, a pour but de former deux après-midi par semaine les cadres de nos syndicats. Trois d'entre eux, d'ailleurs, Henri Falquet, Gustave Toffel et André Niklaus, ont reçu un diplôme pour avoir passé l'examen de fin de cours.

Si un congé culturel fut obtenu afin que les ouvriers puissent suivre ce cours, encore fallait-il couvrir leur perte de gain. Les syndicats assumèrent au début cette charge, qui devint cependant très lourde. Notre ami Moïse Berenstein s'adressa alors au Département du commerce, de l'industrie et du travail, qui accepta de prendre à sa charge chaque année 25 à 30 bourses pour couvrir le manque à gagner des participants au cours de perfectionnement. Cette décision, qui montre une fois de plus que Genève est à la pointe du progrès social en Suisse, devait assurer la continuité de cette entreprise de première importance pour le monde ouvrier.

Le réalisme doit remplacer le romantisme

André Chavanne d'ailleurs insista sur la nécessité fondamentale de pareils cours si les syndicats veulent être réellement efficaces et constituer des interlocuteurs valables lors de discussions les opposant aux syndicats patronaux et aux autorités. Le magistrat socialiste conclut en disant que les syndicats doivent sortir du romantisme qui marqua leur action au début de ce siècle pour tendre, vers le réalisme. Le seul moyen d'y arriver, c'est de disposer de dirigeants efficaces et ayant une formation à la mesure de leurs tâches.

Notons que le président du Conseil d'Etat, M. A. Ruffieux, ainsi que l'ancien recteur, Eric Martin, qui montra toujours un très grand intérêt à l'égard de l'Université ouvrière, et Jeanne Hersch prirent également la parole.

Ch. Gt.

Département du commerce, de l'industrie et du travail

Caisse cantonale genevoise de compensation

Assurance vieillesse et survivants (A.V.S.)

(Le présent avis s'adresse aux personnes domiciliées ou travaillant dans le canton de Genève)

Droit aux rentes ordinaires et extraordinaires

1. **NAISSANCE DU DROIT AUX RENTES AVS**
Le droit à la rente de vieillesse prend naissance, pour les hommes, le premier jour du mois qui suit celui où ils ont accompli leur **65e année** et, pour les femmes, le premier jour du mois qui suit celui où elles ont accompli leur **62e année.**
Les rentes de veuves et d'orphelins (de père ou de mère) prennent naissance le premier jour du mois qui suit le décès de l'assuré.

2. **AYANTS DROIT AUX RENTES ORDINAIRES**
Peuvent prétendre aux rentes ordinaires :
a) les assurés de nationalité suisse qui ont atteint l'âge prescrit et ont payé des cotisations pendant une année entière au moins ;
b) les assurés de nationalité allemande, autrichienne, belge, britannique, danoise, espagnole, française, italienne, liechtensteinoise, luxembourgeoise, néerlandaise, suédoise, tchécoslovaque et yougoslave qui remplissent les conditions fixées par les conventions conclues avec leur pays d'origine ;
c) les assurés qui ont la qualité de réfugiés, sont domiciliés en Suisse et ont payé des cotisations pendant une année entière au moins ;
d) les assurés ressortissants d'Etats étrangers avec lesquels la Suisse n'a pas passé de convention en matière d'assurances sociales ainsi que les apatrides, à condition que les intéressés aient payé à l'AVS des cotisations pendant dix années entières au moins et qu'ils soient domiciliés en Suisse.

3. **AYANTS DROIT AUX RENTES EXTRAORDINAIRES**
(anciennes rentes transitoires)
Peuvent prétendre aux rentes extraordinaires, sous certaines conditions, les personnes de nationalité suisse, **domiciliées en Suisse, qui n'ont pas droit aux rentes ordinaires** soit en raison de leur âge, soit du fait que les cotisations AVS n'ont pas été payées pendant une année entière au moins.
Ont également droit à une rente extraordinaire de vieillesse simple les femmes mariées de nationalité suisse, âgées de plus de 62 ans, dont le mari ne bénéficie pas encore d'une rente de couple, à condition que les intéressées ne puissent prétendre à une rente ordinaire de vieillesse simple.
Ont aussi droit aux rentes extraordinaires les ressortissants allemands, belges, britanniques, danois, français, italiens, liechtensteinois, luxembourgeois, néerlandais, suédois, tchécoslovaques et yougoslaves qui remplissent les conditions prévues, pour l'octroi de ces prestations, par les conventions conclues avec leur pays d'origne.
Peuvent enfin prétendre aux rentes extraordinaires, aux mêmes conditions que les ressortissants suisses, les personnes qui ont la qualité de réfugiés, sont domiciliées en Suisse et y ont résidé de manière ininterrompue pendant cinq années avant le dépôt de la demande de rente.

4. **INSCRIPTION DES AYANTS DROIT AUX RENTES**
C'est aux ayants droit qu'il appartient de déposer une demande en vue de l'obtention de la rente.
Les demandes de rentes **ordinaires** doivent être présentées, sur la formule prescrite, à la Caisse cantonale ou professionnelle **qui était compétente, en dernier lieu, pour encaisser les cotisations.**
Les demandes de rentes **extraordinaires** seront déposées, pour les ayants droit domiciliés sur territoire genevois, auprès de la Caisse cantonale genevoise de compensation, Glacis-de-Rive 6, Genève.

CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION
Glacis-de-Rive 6 — 1210 GENÈVE 3

Noël à Saint-Gervais

(Retardé) — Cette année, comme les précédentes, les Cuisines scolaires de la rue Bautte ont convié une soixantaine d'enfants à la traditionnelle fête de Noël.

Après un succulent repas, ils chantèrent sous la direction de Mme Sautter quelques chants de Noël.

Après la distribution des prix de sagesse, les enfants assistèrent au Cinéma Central à une représentation du film « D'où viens-tu Johnny ? », film offert gracieusement par le directeur de l'établissement.

Pour les invités, amis et commissaires des cuisines, un apéritif fut offert. Nous avons noté la présence de notre ami André Chavanne, vice-président du Conseil d'Etat, Alex Burtin, député, René Stämpfli, ancien administrateur du théâtre.

Après un repas très apprécié, des discours très applaudis furent prononcés par le président G. Vitet, E. Ganter, maire de la ville de Genève, Egg, président de la Fédération des cuisines scolaires et M. Fagot, président des Cuisines scolaires laïques d'Evian-les-Bains, remerciant tous les dévoués collaborateurs et donateurs des Cuisines scolaires.

Belle manifestation ! **B. H.**

M. Bouchardy prend sa retraite

Au cours d'une cérémonie, organisée au Département du commerce, de l'industrie et du travail, M. A. Ruffieux, président du Conseil d'Etat, entouré de ses principaux collaborateurs et des chefs de service, a pris congé de M. V. Bouchardy qui, atteint par la limite d'âge, quitte son poste d'inspecteur cantonal du travail, après 45 ans d'activité.

M. Ruffieux félicita et remercia M. Bouchardy et lui remit, au nom du Conseil d'Etat, la channe et l'arrêté traditionnels, tandis qu'une gerbe de roses et d'œillets était offerte à Mme Bouchardy.

M. Ruffieux forma enfin ses vœux pour l'activité du successeur de M. Bouchardy, M. A. Degoumois.

Visiblement ému, M. Bouchardy remercia en évoquant quelques souvenirs et en soulignant le plaisir qu'il a toujours éprouvé dans l'accomplissement de sa tâche.

CHRONIQUE VAUDOISE

AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON
Assermentation et installation des autorités

Le préfet P. Magnenat,, représentant le Conseil d'Etat, ouvre l'assemblée, le 18 décembre.

M. U. Bovay, secrétaire municipal, procède à l'appel. Tous les membres sont présents, à savoir quatre conseillères et 96 conseillers.

Puis le préfet assermente l'assemblée. Il fait ensuite procéder à la nomination du président et du secrétaire du conseil.

M. A. Henrioud (lib.), présenté comme président, obtient 90 voix (majorité 47).

Puis le groupe radical présente un secrétaire en la personne de M. Cl. Savary, instituteur. Le groupe socialiste présente, lui, le camarade A. Freymond, qui avait déjà fonctionné lors de la majorité de gauche.

M. Savary est nommé par 52 voix (majorité 51) alors que le camarade Freymond obtient 48 voix.

M. Bovay, secrétaire provisoire, donne ensuite lecture du procès-verbal d'assermentation et d'installation qui est admis.

Le préfet cède alors la place à M. Henrioud, nouveau président en charge, qui fait un discours présidentiel de circonstance.

Nomination du bureau

Les deux scrutateurs proposés, MM. A. Frossard (rad.), et notre camarade C. Roulin, sont élus à main levée.

Le camarade Jaccoud, présenté comme premier vice-président, obtient le résultat record de 97 voix (majorité 50).

Le POP présente M. J.-L. Miéville comme deuxième vice-président. M. M. Pasche (lib.) prenant la parole au nom de son groupe dit que, considérant que la présidence au Conseil communal est la fonction la plus élevée de la commune, le candidat doit pouvoir se placer au-dessus des idées partisanes et que la majorité du groupe libéral ne pourra donc pas appuyer la candidature du POP. M. Miéville est tout de même élu par 48 voix (majorité 30).

Trois scrutateurs suppléants sont présentés : MM. P. Besson (rad.), W. Dougoud (POP), et D. Kasser (lib.), qui obtiennent respectivement 56, 47 et 54 voix (majorité 51). Les deux candidats bourgeois sont donc élus.

Le camarade A. Freymond est proposé comme secrétaire suppléant. Les libéraux lui opposent M. P. Pache qui est nommé par 52 voix contre 47 au camarade Freymond (majorité 50).

Le camarade député L. Mayet remercie alors l'assemblée de sa décision, qui nous facilitera la tâche pour la suite des opérations.

Les huissiers, MM. Borgognon et Pillonel, sont présentés et se voient confirmés dans leurs fonctions.

Une commission est proposée pour l'étude des jetons de présence et autres indemnités. M. Henrioud (lib.), président, propose que cette commission soit formée de trois radicaux, deux socialistes, un libéral et un popiste. Le camarade Mennet le reprend alors fort justement en demandant pourquoi le Parti socialiste, le plus fort à Yverdon, n'aurait que deux représentants, alors que les radicaux, inférieurs en nombre, en auraient trois. La commission est finalement composée de deux socialistes, deux radicaux, deux libéraux et un POP.

Municipalité

M. Martin, syndic sortant (rad.), est élu par 63 voix ; Steiner, municipal sortant (soc.), est élu par 82 voix ; M. Perrin, municipal sortant (lib.), est élu par 82 voix ; Lassueur, municipal sortant (soc.), est élu par 77 voix ; M. Wagnière, municipal nouveau (rad.), est élu par 66 voix.

Nous pouvons donc constater que nos camarades Steiner et Lassueur ont été brillamment élus, alors que M. André Martin, syndic, obtient le moins de voix.

Syndic

M. Martin (rad.), syndic sortant est à nouveau proposé.

M. Marcel Pache (lib.), prenant la parole au nom de son groupe, regrette que le syndic ne puisse être nommé par acclamations, mais que le règlement est formel : vote au bulletin secret.

Résultat de l'élection : M. A. Martin est élu par 51 voix.

Le syndic peut donc reprendre sa place, mais sans fierté, vu le résultat de son élection.

Le préfet Magnenat, M. Martin, prennent ensuite la parole, puis M. Henrioud, président, met un terme à cette séance.

Rappelons la formation des autorités yverdonnoises :

Municipalité : deux radicaux (dont le syndic), deux socialistes et un libéral.

Conseil communal : 42 socialistes, 38 radicaux, 14 libéraux et 6 POP.

J. S.

Installation des autorités à Payerne

Samedi 18 décembre 1965, à 14 h., à Payerne, la salle du Tribunal était comble pour l'assermentation des nouvelles autorités. Tous les conseillers et conseillères étaient présents lorsque le préfet du district, M. Fernand Savary, prit place au pupitre présidentiel. Après la cérémonie de l'assermentation, le début de l'ordre du jour est liquidé rapidement, soit les élections des différents membres du bureau. Le président pour 1966, M. A. Meylan (lib.), est élu par 75 voix, résultat qu'obtient également le secrétaire du conseil, M. J.-L. Blanc (rad.). M. R. Galley (chr.-soc.) est nommé premier vice-président, alors que notre jeune camarade J.-P. Schülé est élu deuxième vice-président avec 61 voix, 54 pour le précédent. Les scrutateurs seront notre camarade F. Martignier (62) et M. J.-Cl. Tappy (rad.) (64). Les scrutateurs suppléants seront Mme A. Rüegge (lib.) (56) et M. P. Fête (rad.) (63).

Après la liquidation de diverses formalités d'ordre financier, on passe au plat de résistance : l'élection de la Municipalité. Il y a eu un peu de « tirage » entre radicaux et libéraux ; les premiers sont pour un exécutif de 4-2-1, soit également un représentant socialiste, alors que les libéraux sont pour le 4-3 de la législature qui se termine. Le résultat final sera : quatre radicaux élus, soit MM. A. Meyer, syndic, J. Bryois, anc., M. Jomini, anc. et A. Jomini, nouveau; deux libéraux sortants, MM. R. de Cocatrix et H. Rossier. Notre camarade Ch. Gagnaux rentre à la Municipalité après une interruption de 4 ans.

Une fraction du groupe chrétien-social, qui n'a pas pu placer son candidat, quitte à ce moment-là la salle en signe de protestation, les autres les suivant lors de l'assermentation de la Municipalité. Pour la syndicature, M. A. Meyer est confirmé dans ses fonctions par 52 voix, ceci avec l'appoint des voix socialistes et quelques libérales. Le préfet revient en salle, assermente le nouvel exécutif, prononce une allocution de circonstance à laquelle répond brièvement le syndic. Après lecture du procès-verbal, admis sans discussion avec compliments au secrétaire, la séance est finalement levée à 18 h. 45.

VEVEY

Bilan d'une législature

Lors de la dernière séance du législatif veveysan, son président M. V. Raeber (rad.) n'a pas manqué de tirer un bilan de la législature qui s'achève pour une cité d'environ 18 000 âmes.

C'est ainsi qu'en 1962, le conseil a tenu onze séances, examiné 51 préavis et onze communications, voté, en plus des crédits ordinaires, des crédits spéciaux pour près de 1 800 000 fr. et des achats immobiliers pour 1 860 000 francs.

En 1963, le conseil a tenu neuf séances, examiné 38 préavis et huit communications, voté des crédits pour 9 800 000 fr. et procédé à des achats immobiliers pour 800 000 fr., soit pour plus de dix millions et demi de suppléments.

En 1964, sous la présidence de notre camarade P. Rochat, le conseil a tenu neuf séances, examiné 33 préavis et 13 communications. Les crédits votés furent de 2 240 000 fr. et les achats d'immeubles de 2 880 000 fr.

Ainsi, si l'on fait le bilan de la législature, on arrive au total impressionnant de 42 millions en crédits de construction et en achats immobiliers.

Des subsides sont à recevoir sur cette dernière somme, mais il n'en demeure pas moins que ce total est représentatif de la somme de travail qui a incombé à la Municipalité, à l'administration communale et au Conseil communal, que ce total représente, aussi, une part des soucis du contribuable veveysan...

Bleu et Jaune.

La Chaux-de-Fonds

Les conférences de la Commission scolaire

De janvier à mars, chaque mardi, à 20 h. 15, à l'Amphithéâtre du collège Primaire, rue Numa-Droz 28, la Commission scolaire organisera les conférences suivantes :

JANVIER

11. Mme N. Chabloz, Le Locle : « Reparlons du yoga », exposé et discussion.

18. Dr René Tissot, médecin adjoint à la Clinique psychiatrique de Bel-Air, Genève : « Le sommeil, ce bon tiers de la vie de l'homme ».

25. M. R. Porret, membre de la Société des écrivains suisses, Neuchâtel : « Cités de Belgique, monuments, sites et caractères de Bruxelles, Liège, Charleroi, Anvers et Bruges » (projections).

FÉVRIER

1er. M. F. Reist, professeur, La Chaux-de-Fonds : « Sao Miguel, île des chasseurs de cachalots » (clichés en couleur).

8. M. J. Gabus, professeur à l'Université de Neuchâtel : « Jeu et civilisation ».

15. M. A. Tschann, chef du service des conférences de Swissair, Genève : « Problèmes et expériences de Swissair » (films).

22. M. P. Walzer, professeur à l'Université de Berne : « Paris et ses poètes ».

MARS

8. M. C. Spitznagel, professeur à l'Université de Neuchâtel : « Quand les dieux descendaient sur la terre », évocation de la vie religieuse au royaume de Mari au XVIIIe siècle av. J.-C. (diapositives).

15. Dr P. Jeanneret, La Chaux-de-Fonds : « Médecine d'hier et médecine d'aujourd'hui ».

La conférence du 18 janvier est organisée en collaboration avec l'Institut de la Vie, celles du 22 février et du 15 mars en collaboration avec la Société des conférences.

Décès du vieux portefaix

M. Joseph Schmutz, le vieux portefaix de la gare, est décédé. Il sera resté fidèle jusqu'au bout à « sa gare » comme il disait, puisque, bien qu'étant à la retraite depuis quelques années, il n'avait pu se résoudre à cesser d'arpenter les quais et était une silhouette familière, qui « faisait partie du décor » de la gare. Il avait commencé sa carrière à La Chaux-de-Fonds en 1903.

Accrochages

Vendredi, à 9 h. 45, à l'intersection des rues du Parc et Ami-Girard, un jeune cycliste, W. B., est entré en collision avec une voiture pilotée par M. J.-C. M.

— Vendredi, à 16 h. 45, M. P. F., de Renan, qui quittait sa place de stationnement à la rue de la Serre, a été heurté par l'auto de M. F. F., de La Chaux-de-Fonds.

— Dimanche, à 11 h. 05, M. J.-P. A., de Chêne-Bourg, circulant à la rue de la Ruche, a embouti l'arrière de la voiture qui le précédait et qui voulait emprunter la rue Jacob-Brandt.

— Hier encore, à 16 h. 30, au bas des Amortis, sur la route de La Corbatière, M. Z. M., de La Sagne, est entré en collision avec une auto qui arrivait en sens inverse, pilotée par M. P. B., de La Chaux-de-Fonds.

CARNET DU JOUR

Cinémas

RITZ: 20.30, «La Salamandre d'Or».
PALACE: 20.00, «Burlesques américains des Années 30» et «Tempête sur Washington».
CORSO: 20.00, «Le Chanteur de Mexico».
EDEN: 20.30, «Le Chemin de l'Or».
SCALA: 15.00, «L'Incroyable Randonnée»; 20.30, «L'Aventurier du Kenya».
PLAZA: 20.00, «L'Idole d'Acapulco».
REX: 20.30, «Der Orgelbauer von St.-Marien»; 14.30 et 17.30, «Heidi».

Pharmacie d'office

Pharmacie Henry, avenue Léopold-Robert 68.

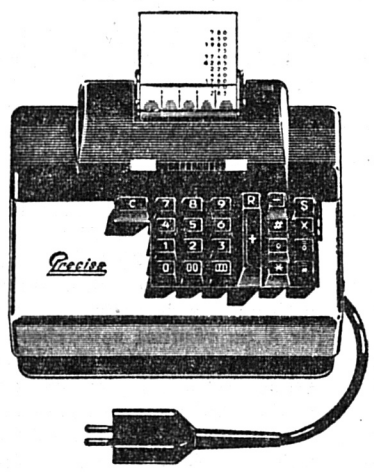

Ultra-rapide... la nouvelle

Precisa 164 multiplie automatiquement par procédé abrégé. Sitôt tapé – sitôt calculé! Elle additionne, soustrait, mémorise, écrit – elle est vraiment étonnante cette petite Precisa pas plus grande qu'une feuille de papier normale. Elle accomplit des choses étonnantes et ne coûte que fr. 1875.–

Precisa

Un produit suisse

Reymond

A LA CHAUX-DE-FONDS :
Léopold-Robert 110 (039) 2 85 95

A NEUCHATEL :
Fbg du Lac 11 (038) 5 25 05
Saint-Honoré 5 (038) 5 44 66

Etat civil-Neuchâtel

Décembre 1965

Naissances

15. Compagnone Anne-Marie, fille d'Antonio, mécanicien, à Marin, et d'Ermelinda née Parere.

15. Ciprian Maria de la Paz, fille de José, manœuvre, à Neuchâtel, et de Purificacion née Fernandez.

15. Steffen Dominique - René-Bernard, fils de Jacques-Roland - Bernard, mécanicien, au Landeron, et de Jacqueline-Marguerite née Jaggi.

16. Petermann Patrick, fils de Michel-René, ferblantier, au Landeron, et de Josianne-Rosalie née Chassot.

Promesses de mariage

17. Krieger Urs - Beat - Richard, étudiant, à Bâle, et DuPasquier Marie-Catherine, à Genève.

17. Rudolf Otto, chef de train BN, à Neuchâtel, et Pfister Hedwig, à Chiètres.

Mariages

17. Forti Giuseppe - Mario - Emidio, manœuvre, et Ignelzi Milvia, les deux à Neuchâtel.

17. Gerber Oscar - Michel, employé de bureau, à Neuchâtel, et Hirschi Josiane - Huguette, à Corcelles - Cormondrèche.

17. Ruiz Francisco, étudiant, à Neuchâtel, et Veltmann Cécile - Marie, à Lausanne.

17. Gasser Peter, boulanger-pâtissier, à Neuchâtel, et Emerey Janine - André, à Peseux.

DOCTEUR
Pierre ZOPPI
Médecin-dentiste
ABSENT

Dieu est amour.
Repose en paix.

Madame et Monsieur Justin Guinand-Santschi,

Madame et Monsieur Jules Briffaud-Santschi et leur fils,

Monsieur Hermann Guinand, ses enfants et petits-enfants,

Madame Edmond Santschi-Guinand, ses enfants et petits-enfants,

Les enfants et petits-enfants de feu Charles Guinand,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Mademoiselle

Nelly SANTSCHI

leur chère et regrettée sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, marraine, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui dimanche, dans sa 73e année.

La Chaux-de-Fonds, le 26 décembre 1965.

La cérémonie funèbre aura lieu au crématoire, mardi 28 décembre, à 16 h.

Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile mortuaire: rue de la Chapelle 15.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Neuchâtel

En glissant, il brise une vitrine

Regagnant samedi soir son domicile, un passant a glissé et, en voulant se retenir, a malheureusement cassé la vitrine du kiosque de l'immeuble de la Winterthour. Le piéton eut la bonne idée d'avertir la police locale de cette malencontre et celle-ci put prendre toutes les mesures utiles.

Les lames de rasoir sont en Italie

On se souvient qu'il y a quelques semaines, une fabrique avait été cambriolée et que 60 000 lames de rasoir avaient été volées. Les malfaiteurs n'ont pas encore pu être identifiés, mais l'enquête a déjà permis d'établir que le produit de ce vol a été écoulé clandestinement vers l'Italie.

Bijouterie cambriolée

Dans la nuit de jeudi à vendredi, 23 000 francs environ de montres et de bijoux ont été dérobés à un bijoutier-orfèvre de la rue des Moulins, M. Hans-Carlo Messerli. Pourtant, ce jour-là, pris par son travail, M. Messerli n'avait quitté son magasin que vers 1 heure du matin. Soixante minutes plus tard, les cambrioleurs étaient à l'œuvre et le vendredi matin, lorsque le bijoutier regagna son magasin, il constata le méfait.

Relevons que des voisins de l'immeuble Moulins 25 ont été réveillés par le moteur d'une voiture qui semblait s'emballer à plaisir. D'autre part, dans le magasin, on a retrouvé une grosse pierre, celle-là même qui servit aux cambrioleurs à défoncer la vitrine.

M. Messerli subit une perte d'environ 15 000 francs, le reste du vol étant couvert par l'assurance.

Violente collision

M. André Marchand, 21 ans, de Court, circulait hier, en voiture, vers 19 h. 55, avenue du 1er-Mars. A la hauteur du monument de la République, il obliqua brusquement sur la gauche. Ce faisant, il coupa la route à un véhicule conduit par M. Francis Clivaz, de Couvet, qui bénéficiait de la priorité de droite. La collision fut assez violente et les deux conducteurs ainsi qu'un passager de la première voiture, M. Daniel Marchand, de Court également, ont été blessés. M. Daniel Marchand souffre d'une fracture du fémur droit, d'une commotion cérébrale et de blessures diverses. Son frère André a des éraflures aux mains enfin, M. Clivaz se plaint de douleurs à la cage thoracique et au crâne. Les blessés ont été transportés aux Cadolles.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Conseil général des Geneveys sur-Coffrane : BEAU TRAVAIL DU GROUPE SOCIALISTE

Mardi 21 décembre, le Conseil général des Geneveys-sur-Coffrane s'est réuni en assemblée ordinaire avec un copieux ordre du jour. Il a adopté le budget 1966 qui prévoit environ 4000 francs de déficit.

Vente du réseau électrique. — Le Conseil communal rapporte sur des pourparlers engagés avec ENSA au sujet de la vente éventuelle du réseau électrique. L'exécutif estime les offres de l'Electricité neuchâteloise insuffisantes et recommande le statu quo, ce qui n'est pas du goût du Parti radical, lequel est décidé de vendre et obtient le renvoi au Conseil communal pour étude plus approfondie.

Règlement sur la circulation routière. — Quatre propositions de modification proposées par le Conseil communal, après étude en collaboration avec la commission des routes, sont abondamment discutées. Guibert (soc.), Chollet (soc.) et Guyot (lib.) s'opposent à deux modifications et le projet est renvoyé pour étude.

Modification du tarif des eaux. — Profitant d'une discussion d'un point de détail du tarif d'eau, Guibert (soc.) demande l'étude d'un nouveau tarif plus avantageux pour le petit et moyen consommateur. Le Conseil général adopte la modification proposée par le Conseil communal, mais lui demande d'étudier la proposition Guibert.

Rapport du Conseil communal concernant la construction d'un centre scolaire. — C'est le point le plus important de l'ordre du jour. L'exécutif rapporte sur ses transactions avec une entreprise de la place en vue de l'échange des terrains où seront construits les nouveaux bâtiments scolaires et soumet l'arrêté ratifiant cet échange. Une vive discussion s'engage et le Parti socialiste attaque certaines clauses des conditions d'échange. Guibert propose deux amendements aux conditions d'échange, amendements destinés à sauvegarder l'intérêt de la commune sur deux points précis :

1. La garantie par l'entreprise de la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés par le déplacement de la décharge publique, et ce jusqu'en 1970 (date jusqu'à laquelle la décharge actuelle aurait été comblée).

2. Mise en soumission normale des travaux de construction du collège, la préférence étant donnée à l'entreprise « à conditions égales ».

Le projet d'arrêté prévoyait l'adjudication prématurée des travaux abaissant la mise en soumission au niveau d'une simple farce et empêchant de ce fait la commune de bénéficier des lois de la libre concurrence.

Au cours des débats nourris qui se déroulent, le Parti socialiste demande et obtient le vote nominal. Les deux amendements Guibert sont adoptés à l'unanimité, puis l'arrêté ratifiant l'échange de terrains recueille 17 oui et une abstention.

Après les souhaits d'usage, le président clôt cette longue séance à 22 h. 45.

J.-D. J.

CHRONIQUE JURASSIENNE

BELLELAY

Ecrasé par un autocar

Un jeune habitant de Sornetan, M. Robert Schumann, 15 ans, pris dans une bourrasque de neige avec son cyclomoteur, s'est jeté contre l'autocar Bellelay-Les Genevez. Traîné par le lourd véhicule sur une distance de dix mètres, avec son cyclomoteur, le jeune homme fut relevé avec une fracture d'une épaule et de multiples contusions. Il a été hospitalisé à Moutier.

Grosse collision aux Cerlatez

M. R. Froidevaux, instituteur à Saignelégier, qui circulait avec sa voiture samedi à 16 heures, entre cette localité et Tramelan, a été déporté dans un virage près des Cerlatez, et est entré en collision avec une voiture arrivant en sens inverse. Dans celle-ci se trouvait M. et Mme W. Grosjean, de La Neuveville, qui ont été blessés et commotionnés. M. Froidevaux a subi des coupures au front, tandis que sa belle-sœur, Mme J. Froidevaux souffre d'une commotion et de coupures aux mains et au visage. L'un des véhicules a subi pour 2500 francs de dégâts, et l'autre est complètement démoli.

DELÉMONT

Voiture volée... pendant la messe de minuit

Le président de la société de Sainte-Cécile, chantre à l'église, avait laissé sa voiture ouverte derrière l'église, pendant la messe de minuit, pour que sa femme, infirme, puisse y rentrer immédiatement. Mais en sortant de l'office, le propriétaire constata qu'on lui avait volé son véhicule. Celui-ci a été retrouvé dimanche à Ettingen, dans le canton de Bâle-Campagne.

Mort du greffier Beley

A l'Hôpital de Delémont est décédé, après plusieurs mois de souffrances, Me Gilbert Beley, greffier à Delémont, qui devait célébrer son 65e anniversaire le 31décembre. M. Beley s'était illustré par sa lutte pour la défense du français.

Il avait écrit de nombreuses petites pièces de théâtre, qu'il interprétait d'ailleurs personnellement, ainsi qu'un livre sur ses souvenirs de greffier, « L'Audience est ouverte » et un autre sur « Kiki Antenen, footballeur ». Toutes ses œuvres témoignaient de sa maîtrise parfaite de la langue et étaient d'une verve de bon aloi. Me Beley venait de se voir décerner un « Souci d'Or » par l'Office du vocabulaire français.

Le défunt avait été un officier très apprécié et son souvenir en tant que commandant du bataillon fusiliers frontière 231 en Ajoie est resté vivace.

SAINT-IMIER

Communiqués

Nouvel-An à Saint-Imier. — Fidèle à la tradition, la Salle de spectacles de Saint-Imier organise à nouveau ses grands galas internationaux de music-hall de Sylvestre et du 1er janvier (matinée et soirée). Une pléiade de grandes vedettes animeront ces spectacles, soit R. et F. Romanis, les audacieux comiques de la barre fixe, le fameux jongleur allemand Rigonetty et partenaire, Jacques Frey, la révélation de la chanson, harmoniciste-guitariste, Kat et Gus, les fantaisistes de l'acrobatie, The Breuer Troop, un extraordinaire numéro de virtuosité cycliste, le Duo Saturno dans son merveilleux numéro de force et de grâce, The Hot Cave Creole Band, les jeunes espoirs du style « New Orléans » (huit musiciens en attraction), Polo Rivels & Cie, l'un des plus prestigieux clowns musicaux, enfin, autre sensation pour Saint-Imier, les Dinn's, un quatuor de chanteuses noires des USA, vedettes des disques Riviera. Depuis peu en Suisse, les Dinn's font partout sensation. Ajoutons que les galas seront présentés par le traditionnel P. Loss, alors que l'entraînant orchestre Raixy, de Besançon, accompagnera les attractions et conduira la nuit de Sylvestre et la soirée du 1er de l'An. On loue à la Salle de spectacles dès lundi 27 décembre pour ce tout grand programme international de music-hall.

Bienne

Toute une série de cambriolages

Dans la nuit de Noël, un ou des voleurs ont pénétré dans l'enceinte de la plage. Ils n'ont rien pu trouver à emporter, mais ont causé pour plusieurs centaines de francs de dégâts. On suppose qu'il s'agit des mêmes malfaiteurs qui ont cambriolé un bateau.

Par ailleurs, de jour, dans un appartement, les économies d'un couple italien, soit 720 fr., ont été volées.

D'autre part, on s'est aperçu, à la réouverture de la Cave valaisanne, fermée pendant Noël que le garde-manger avait été forcé et qu'on avait emporté des jambons, des salamis et de la viande des Grisons, le tout valant quelque 700 fr.

Enfin, dans la nuit de samedi à dimanche, un cambriolage d'appartement a été également commis.

Le Locle

La célébration de Noël

La fête de Noël s'est déroulée calmement dans notre ville. Il y eut une très grosse affluence dans les églises. Plusieurs grandes usines font le pont et ne reprennent le travail que le 3 janvier. Les ouvriers étrangers qui ont regagné leur pays pendant les fêtes sont moins nombreux que d'ordinaire.

Pied cassé

Le jour de Noël, la jeune Stähli, domiciliée sur les Monts, s'est fracturée un pied à La Sagne, à la suite d'une chute à ski.

L'AELE EN 1965

Pour l'Association européenne de libre-échange, 1965 a été l'année la plus active et la plus riche en événements depuis sa création. A la fin de l'année, douze mois seulement la séparent encore de la réalisation d'un complet libre-échange pour les produits industriels entre les huit pays; l'achèvement des propres objectifs à court terme de l'AELE est donc clairement en vue. Les barrières aux échanges entre les huit pays de l'AELE ont subi une nouvelle réduction, et les échanges eux-mêmes ont continué à progresser rapidement. Les travaux sur l'abolition des obstacles non tarifaires dans l'AELE ont été poursuivis et de nouveaux plans élaborés pour élargir l'étendue de la participation à l'association. L'AELE a dû faire face à un grave problème interne — la taxe sur les importations décrétée par le Gouvernement britannique — qui a été partiellement, mais non entièrement surmonté en 1965.

Le but final de l'AELE est la constitution d'un marché unique s'étendant sur toute l'Europe occidentale: beaucoup a été accompli en 1965 pour préparer la voie à des contacts éventuels entre l'AELE et la Communauté économique européenne.

Bien que la formule d'intégration économique que représente l'AELE, c'est-à-dire une zone de libre-échange, demeure très éloignée de l'intégration économique plus poussée qu'il serait préférable de voir se réaliser en Europe, les résultats obtenus jusqu'à maintenant par cette petite zone de libre-échange constituent cependant un pas en avant remarquable. L'économie de la Suisse ne peut que gagner au développement des échanges avec nos partenaires européens. C'est pourquoi il est intéressant de passer en revue les progrès réalisés par l'AELE et de souligner les efforts qu'elle tente pour arriver à un rapprochement avec le Marché commun. Il faut espérer qu'ils seront poursuivis lorsque la crise que traverse cette organisation sera surmontée et qu'ils tendront à une intégration allant au-delà de l'instauration d'une grande zone de libre-échange.

PIERRE WYSS-CHODAT.

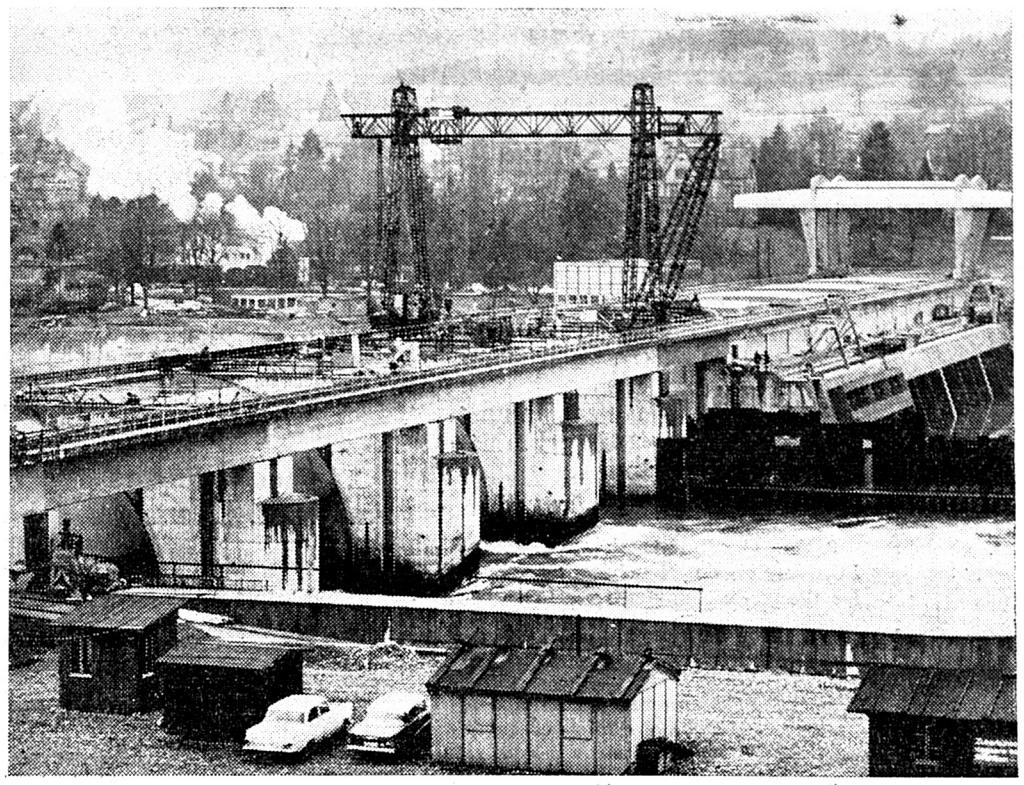

L'usine hydro-électrique de Stein-Säckingen grandit

La construction de l'usine hydro-électrique sur le Rhin, à Stein-Säckingen, fait des progrès. On compte pouvoir mettre en marche deux des quatre génératrices déjà en avril 1966. En même temps, le niveau du Rhin sera élevé de 6 à 7 mètres. La mise en marche définitive des quatre génératrices de cette usine hydro-électrique est prévue pour l'automne 1966.

DANS LE CANTON DE VAUD

Que de timbres !

Les timbres émis par l'Administration des postes à l'occasion de l'Expo ont atteint un tirage de près de 140 millions. Le plus gros tirage est enregistré par les timbres à 10 centimes avec 69,152 millions de pièces, suivis des timbres à 20 centimes avec 46,36 millions de pièces. En outre, il a été imprimé 15,68 millions de timbres à 50 centimes, alors que les timbres à 75 centimes ont atteint un tirage d'un peu plus de 7 millions de pièces.

Ancien gendarme écrasé à Lausanne

Vendredi, à 18 h. 50, à l'avenue de Beaulieu, M. P. Favre, 80 ans, caporal de gendarmerie retraité, habitant Lausanne, qui débouchait entre deux automobiles sur l'avenue de Beaulieu, a été atteint par une voiture. Il a succombé pendant son transport à l'Hôpital cantonal.

Le temps qu'il fera

Le ciel sera très nuageux ou couvert. Les précipitations s'étendront progressivement à tout le pays. Neige jusque vers 1200 mètres.

DANS LE CANTON DE SOLEURE

Tué à cyclomoteur

Un cyclomotoriste, qui roulait vendredi soir, vers 17 heures, à Klus-Balsthal, a été happé par une voiture circulant dans le même sens que lui et qui était occupée par quatre jeunes gens. Projeté à terre, le malheureux, grièvement blessé, devait décéder peu après sur les lieux mêmes. Il s'agit d'un ouvrier tourneur, né en 1903, M. Walter Brunner, domicilié à Laupersdorf. Le conducteur de la voiture a été soumis à une prise de sang, et son permis saisi.

DANS LE CANTON D'ARGOVIE

PIÉTON TUÉ

Dimanche vers 19 h. 30, entre Muri et Boswil dans le Freiamt argovien, un célibataire, né en 1913, M. Hans Staehelin, marchait sur le côté droit de la route en direction de Boswil. Un automobiliste, qui roulait dans le même sens, contraint par le trafic venant en sens inverse à braquer sur la droite, heurta le piéton, qui ne se tenait pas tout à fait au bord de la chaussée. Le malheureux, projeté à terre, a été tué sur le coup.

Trafic de Noël des CFF

Comme l'année dernière, les CFF ont eu à faire face à un très important trafic pendant les fêtes de Noël. Cependant, le trafic sportif intérieur a été moins important qu'à l'ordinaire en raison du temps plutôt doux. Le service s'est déroulé conformément à l'horaire. Il y a eu néanmoins quelques retards, le soir du 25 décembre, sur la ligne de Neuchâtel—La Chaux-de-Fonds, et celle de Zurich—Coire à la suite de dérangements à la conduite électrique de contact.

DANS LE CANTON DE BALE

Grosse affaire

Une vaste enquête est actuellement en cours à Bâle pour préciser l'ampleur financière des agissements frauduleux d'un individu de 34 ans, affaire qui a éclaté au grand jour il y a quelque temps. L'enquête se déroule « in abstentia », l'escroc ayant, entre-temps, vraisemblablement gagné Karachi. Les escroqueries ont été commises au détriment du secteur de la musique, de la photographie et des appareils de radio, TV et enregistreurs. Les premières constatations permettent d'évaluer à 1,5 million le montant global de ces escroqueries.

EN SUISSE CENTRALE

Sauvetage en montagne

Samedi matin, une famille de cinq personnes, de Lucerne, était montée à ski à son chalet dans la région du Schlierengrad. Dimanche, toute la famile skiait lorsque, vers midi, le père fit une chute et se blessa grièvement à une jambe. Il ne restait plus alors à sa femme qu'à descendre dans la vallée pour chercher du secours. Elle prit sa fille de 12 ans, l'aînée, laissant ses deux autres enfants près de leur père.

En fin d'après-midi, la mère et son enfant atteignaient un poste de secours des samaritains, à Alpnach, d'où fut alertée la Garde aérienne suisse de sauvetage. Aussitôt, un hélicoptère décolla de Berne pour se poser sur les lieux de l'accident, alors qu'il faisait déjà très sombre. Le pilote, en dépit de l'obscurité et de bourrasques de neige, prit à son bord le père et ses deux enfants et les transporta jusqu'à Sarnen, où il atterrit de nuit.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE GENÈVE

Le rachat des Raffineries du Rhône

(Retardé) Nous avons brièvement annoncé vendredi cette séance du Conseil municipal; le manque de place nous a obligé à renvoyer ce compte rendu à aujourd'hui. Cette séance fut présidée d'abord par M. J.-P. Buensod, président, qui, souffrant, a dû céder son fauteuil à M. Olivet, vice-président.

Après le vote du budget des Services industriels pour 1966 qui ne provoqua pas d'observations importantes, les conseillers ont accepté la proposition du Conseil administratif concernant l'éclairage des rues du Cendrier et Rousseau et voté les crédits y relatifs. Les travaux ayant déjà commencé — sur l'insistance des commerçants intéressés — des conseillers critiquent ce mode de faire ; Henri Livron (soc.) estime au contraire, que cette célérité contribue à apporter rapidement la lumière dans un quartier sombre jusqu'ici et qu'il faut s'en louer.

On discuta ensuite du budget des travaux ; c'est l'occasion pour Claude Paquin (soc.) d'intervenir pour que les Travaux publics posent rapidement les plaques indicatrices à la Cité Jonction.

Puis l'on discute du Grand-Casino, dont la réfection est proposée par le Conseil administratif ; Marc Tzala (soc.) est d'avis que cette rénovation est une nécessité pour doter notre ville des salles qui lui font défaut et le conseiller socialiste souligne qu'en 1966 il n'y aura pas de congrès importants à Genève faute de salle. Après les critiques de MM. Lentillon (com.) et Chauffat (cons.), M. Ganter, maire de Genève, dit que, si le Conseil administratif a présenté ce projet de rénovation il l'a fait sur la demande des conseillers municipaux, car Genève ne répond plus aux exigences des congrès internationaux. Henri Livron (soc.) intervient encore sur l'urgence et le conseil vote le crédit de 4,8 millions de francs pour la rénovation du Grand-Casino ; il y a quelques abstentions.

Suit le vote d'un crédit de 100 000 francs pour la constitution de la société d'exploitation du dit Grand-Casino.

* * *

Enfin l'on aborde la résolution proposée il y a quelque temps par André Baudois (soc.) sur le rachat des Raffineries du Rhône, laquelle a été examinée par une commission ad-hoc présidée par M. Lentillon (com.) et dont le rapporteur est M. Segond (lib.). La commission a tenu une séance. Un premier échange de vues a permis aux commissaires de constater que la proposition de rachat visait à la sauvegarde de l'intérêt public. Finalement la commission propose un texte légèrement modifié qui aura la teneur suivante :

« Dans l'intérêt de la collectivité genevoise, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les contacts nécessaires pour la création d'un groupement des grands consommateurs d'énergie de Suisse romande, dans le but d'étudier, dans le plus bref délai, les possibilités de rachat des Raffineries du Rhône. »

Au cours de la discussion sur ce rapport, Jean Ziegler (soc.) précise que la question est complexe, mais dit qu'il y a de fortes chances d'aboutir à un résultat satisfaisant ; d'autre part, la proposition Baudois a eu un échos extraordinaire en dehors du canton. Pour André Baudois, la situation a évolué très favorablement depuis le dépôt de sa résolution. La Municipalité lausannoise s'en est vivement préoccupée et le Conseil administratif doit être prêt au cas où une action se préciserait.

A la quasi unanimité, la résolution est votée par le Conseil municipal.

Il ne reste plus à M. Olivet, qu'a présenter ses vœux aux conseillers et à leurs familles et à lever la séance.

Asphyxie

M. A. Toscani, 55 ans, Français, a été trouvé sans vie, vendredi matin, dans la cuisine, par sa mère avec laquelle il vivait, avenue de Frontenex. L'enquête a établi que M. Toscani avait voulu chauffer quelque chose sur la cuisinière à gaz, que la flamme s'était éteinte et qu'il y a eu asphyxie accidentelle.

Banque escroquée ?

L'administrateur d'une société commerciale, dont le siège se trouve à Bâle, aurait disposé indûment de fonds confiés à sa société et cela grâce à la complicité d'un employé de la succursale de Genève d'une grande banque de Suisse. Cet employé aurait procuré des fonds à l'administrateur bâlois en obtenant de plusieurs clients de l'établissement qui l'employait qu'ils souscrivent des effets de la société bâloise sur la base d'un programme séduisant qui leur aurait été présenté par l'administrateur. En réalité, ces effets n'avaient nullement la valeur qu'on leur attribuait. C'est la société bâloise qui a déposé plainte contre son propre administrateur, d'ailleurs lui-même ancien employé de banque quand elle a constaté que celui-ci avait procédé à des opérations financières délictueuses. Ces opérations auraient porté sur plusieurs centaines de milliers de francs, mais la succursale de Genève de la grande banque de Suisse a procédé au complet remboursement des clients incités à prêter des fonds à la société bâloise et donc trompés par l'employé genevois. La succursale genevoise enregistrerait ainsi dans cette affaire une perte très élevée.

Moutons étouffés

Dans la nuit de vendredi à samedi, des chiens d'un élevage de la région se sont échappés de leur enclos et sont entrés, sur le plateau de Vessy, dans un parc à moutons. Ces derniers, effrayés, se bousculèrent et se jetèrent les uns sur les autres à tel point qu'une centaine de ces pauvres bêtes ont péri étouffées.

Le Rassemblement jurassien forme un nouveau recours

Selon le dernier numéro du « Jura libre », Me A. Manuel, avocat et docteur en droit à Lausanne, agissant au nom du « Rassemblement jurassien », a déposé, devant le Tribunal fédéral, un nouveau recours contre l'arrêté du Gouvernement bernois du 19 novembre 1965, par lequel l'autorité cantonale interdisait aux Jurassiens de manifester contre la hausse des impôts au sud d'une ligne La Cibourg-Pierre-Pertuis.

Le recourant affirme d'abord qu'il n'a, à sa disposition, aucun moyen de droit cantonal pour contraindre le gouvernement à rapporter la décision attaquée. Il demande à la Chambre de droit public du Tribunal fédéral : 1. De déclarer nul et sans effets l'arrêté illégal du Conseil exécutif bernois ; 2. De déclarer contraires à l'ordre public suisse les procédés dont a usé la police du canton de Berne à l'égard de la population jurassienne et des Confédérés.

Après avoir relaté les faits, le mandataire du «Rassemblement jurassien» affirme que le Gouvernement bernois aurait violé la Constitution, car le risque de troubles n'aurait pas été existant le 21 novembre 1965 à Courtelary. Puis, Me Manuel réfute les arguments du Conseil d'Etat bernois. De même, il affirme que, le 21 novembre, seule la police bernoise a troublé l'ordre public.

Un agneau pour le pape

Le pape Paul VI a reçu comme cadeau un agneau blanc dans le district de Borgo Fidene, où il avait auparavant célébré une messe dans l'église de Santa Felicità. — Notre bélino montre le pape, tout souriant, portant l'agneau blanc dans ses bras.

Les cendres de Nicole au cimetière de Plainpalais

A la demande d'un groupe d'amis de Léon Nicole, ancien président du Conseil d'Etat et ancien conseiller national, décédé à fin juin dernier, le Conseil administratif de la ville de Genève vient de donner son accord au transfert de ses cendres au cimetière de Painpalais. Ce champ du repos est, comme on sait, réservé à d'anciens magistrats ou à des personnalités célèbres qui ont honoré Genève.